

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 776

3 mai 2007

SOMMAIRE

Andrée GOEDERT S.à r.l.	37240	Lexin Er (Lux) Cachan S.à r.l.	37239
ASGARD Consulting S.A.	37245	Ligudo Shipping S.A.	37241
Beim Alen Tuurm S.à r.l.	37244	MC Investment Central Europe S.à r.l.	37221
Berac G.m.b.H.	37219	MF10 S.à r.l.	37244
Cachan Lux S.à r.l.	37239	MF11 S.à r.l.	37246
Colaborsi S.à r.l.	37247	MF8 S.à r.l.	37241
Continental Wind Partners S.A.	37228	MF9 S.à r.l.	37241
Danison Holding S.A.	37227	MTK European S.A.	37223
DS Communications S.à r.l.	37243	Multi Investment Luxembourg Holding S.à r.l.	37219
Epsilon Group S.A.	37228	Nika	37243
ESO Capital Luxembourg Holdings S.à r.l.	37246	Opera Fund	37240
Fidicor S.A.	37247	Parker Hannifin Global Capital Manage- ment	37207
Fiduciaire Steichen	37246	Patron Archipel S.à r.l.	37213
Fontaine Management S.à r.l.	37243	Pétales de Rose S.à r.l.	37243
Fraikin-Lux SA	37248	P.M. Optima S.à r.l.	37242
Golf & Leisure Enterprises International S.A.	37202	PricewaterhouseCoopers Advisory Servi- ces	37247
Graphic-Press S.à r.l.	37245	Ramiro S.à r.l.	37237
Harfang S.à r.l.	37246	Sara Lee Finance Luxembourg S.à r.l.	37248
Herbalife International Luxembourg S.à r.l.	37227	SGAM AI MSA Series	37240
HLF Luxembourg Distribution S.à r.l.	37228	Tec Inter	37245
H.L.R. S.A.	37247	Twinterg	37236
Intershipping S.A.	37242	Twinterg	37238
I.P.F. Luxembourg S.A.	37242	Twinterg	37238
Kershipping S.A.	37242	Twinterg	37239
Koan Holding S.à r.l.	37244	Value Strategy Fund	37239
Kury Kamak Artisanat S.à r.l.	37244	Vermudo S.à r.l.	37237
La Nouvelle Caravelle, s.à r.l.	37247	WH Luxembourg Holdings S.à r.l.	37227
Le Monterey S.à r.l.	37241	Wolf Klimatechnik S.à r.l.	37248

Golf & Leisure Enterprises International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.

R.C.S. Luxembourg B 124.743.

—
STATUTES

In the year two thousand seven, on the fifth of February.

Before Us, Maître Martine Schaeffer, notary residing at Remich (Grand Duchy of Luxembourg).

There appeared:

1. LANNAGE S.A., société anonyme, 283, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg, R.C.S. Luxembourg, B 63.130 here represented by Mrs Christine Coulon-Racot, private employee, with professional address in Luxembourg on behalf of a proxy given in Luxembourg on February 5th, 2007;

2. VALON S.A., société anonyme, 283, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg, R.C.S. Luxembourg, B 63.143 here represented by Mrs Viviane Hengel, private employee, with professional address in Luxembourg, on behalf of a proxy given in Luxembourg on February 5th, 2007.

The said proxies, after having been signed *ne varietur* by the proxy holder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed together with it with the registration authorities.

Such appearing parties have decided to form amongst themselves a company in accordance with the following Articles of Incorporation:

Art. 1. There is hereby formed a corporation (société anonyme) under the name of GOLF & LEISURE ENTERPRISES INTERNATIONAL S.A.

The registered office is established in Luxembourg.

If extraordinary events of a political, economic, or social character, likely to impair normal activity at the registered office or easy communication between that office and foreign countries shall occur, or shall be imminent, the registered office may be provisionally transferred abroad. Such temporary measure shall, however, have no effect on the nationality of the corporation, which notwithstanding such provisional transfer of the registered office, shall remain a Luxembourg corporation.

The corporation is established for an unlimited period.

Art. 2. The object of the corporation is the taking of participating interests, in whatsoever form, in other, either Luxembourg or foreign companies, and the management, control and development of such participating interests.

The corporation may in particular acquire real estate and all types of transferable securities, either by way of contribution, subscription, option, purchase or otherwise, as well as realise them by sale, transfer, exchange or otherwise.

The corporation may also acquire and manage all patents and other rights deriving from these patents or complementary thereto.

The corporation may borrow and grant any assistance, loan, advance or guarantee to companies.

The company may also perform any transactions in real estate and in transferable securities, and may carry on any commercial, industrial and financial activity, which it may deem necessary and useful to the accomplishment of its purposes.

Art. 3. The corporate capital is fixed at EUR 31,000.- (thirty-one thousand euro) divided into 15,500 (fifteen thousand) shares of EUR 2.- (two euro) each.

The shares may be registered or bearer shares, at the option of the holder, except those shares for which Law prescribes the registered form.

The corporation's shares may be created, at the owner's option in certificates representing single shares or two or more shares.

Should the corporate share capital be increased, the rights attached to the new shares will be the same as those enjoyed by the old shares.

Art. 4. The corporation shall be managed by a board of directors composed of at least three members, who need not be shareholders. However, in case the Company is incorporated by a sole shareholder or that it is acknowledged in a general meeting of shareholders that the Company has only one shareholder left, the composition of the board of director may be limited to one (1) member only until the next ordinary general meeting acknowledging that there is more than one shareholders in the Company.

The directors shall be appointed for a period not exceeding six years and they shall be re-eligible; they may be removed at any time.

In the event of a vacant directorship previously appointed by general meeting, the remaining directors as appointed by general meeting have the right to provisionally fill the vacancy, such decision to be ratified by the next general meeting.

Art. 5. The board of directors has full power to perform such acts as shall be necessary or useful to the corporation's object. All matters not expressly reserved to the general meeting by law or by the present Articles of Incorporation are within the competence of the board of directors.

In case the Company has only one director, such director exercises all the powers granted to the board of directors.

The board of directors shall choose from among its members a chairman; in the absence of the chairman, another director may preside over the meeting.

The board can validly deliberate and act only if the majority of its members are present or represented, a proxy between directors, which may be given by letter, telegram or telex, being permitted. In case of emergency, directors may vote by letter, telegram, telex or facsimile.

Any director may participate in any meeting of the board of directors by way of videoconference or by any other similar means of communication allowing their identification. These means of communication must comply with technical characteristics guaranteeing the effective participation to the meeting, which deliberation must be broadcasted uninterruptedly. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting. The meeting held by such means of communication is reputed held at the registered office of the Company.

Resolutions shall require a majority vote. In case of a tie, the chairman has a casting vote.

According to article 60 of the Law, the daily management of the Company as well as the representation of the Company in relation with this management may be delegated to one or more directors, officers, managers or other agents, associate or not, acting alone or jointly. Their nomination, revocation and powers shall be settled by a resolution of the board of directors. The delegation to a member of the board of directors shall entail the obligation for the board of directors to report each year to the ordinary general meeting on the salary, fees and any advantages granted to the delegate. The Company may also grant special powers by authentic proxy or power of attorney by private instrument.

The Company will be bound by the joint signature of two (2) directors or the sole signature of any persons to whom such signatory power shall be delegated by the board of directors. In case the board of directors is composed of one (1) member only, the Company will be bound by the signature of the sole director.

Art. 6. The corporation shall be supervised by one or more auditors, who need not be shareholders; they shall be appointed for a period not exceeding six years and they shall be re-eligible; they may be removed at any time.

Art. 7. The corporation's financial year shall begin on 1st January and shall end on 31st December.

Art. 8. The annual general meeting shall be held in Luxembourg at the registered office or such other place as indicated in the convening notices on last Monday of June at 11.00 am.

If said day is a public holiday, the meeting shall be held the next following working day.

Art. 9. Convening notices of all general meetings shall be made in compliance with the legal provisions. If all the shareholders are present or represented and if they declare that they have had knowledge of the agenda submitted to their consideration, the general meeting may take place without previous convening notices.

The board of directors may decide that the shareholders desiring to attend the general meeting must deposit their shares five clear days before the date fixed therefore. Every shareholder has the right to vote in person or by proxy, who need not be a shareholder.

Each share gives the right to one vote.

Art. 10. The general meeting of shareholders has the most extensive powers to carry out or ratify such acts as may concern the corporation.

It shall determine the appropriation and distribution of net profits.

The board of directors is authorised to pay interim dividends in accordance with the terms prescribed by law.

Art. 11. The Law of August 10, 1915, on Commercial Companies, as amended, shall apply in so far as these Articles of Incorporation do not provide for the contrary.

Transitional dispositions

1. The first financial year shall begin on the day of the incorporation and shall end on 31 December 2007.
2. The first annual general meeting shall be held in 2008.

Subscription and payment

The Articles of Incorporation having thus been established, the above-named parties have subscribed the shares as follows:

	Shares
1) LANNAGE S.A.	7,750
2) VALON S.A.	7,750
Total:	15,500

All these shares have been entirely paid up by payments in cash, so that the sum of EUR 31,000.- (thirty-one thousand euro) is forthwith at the free disposal of the corporation, as has been proved to the notary.

Statement

The notary drawing up the present deed declares that the conditions set forth in Article 26 of the Law on Commercial Companies have been fulfilled and expressly bears witness to their fulfilment.

Estimate of costs

The parties have estimated the costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the corporation or which shall be charged to it in connection with its incorporation, at about EUR 1,500.- (one thousand five hundred euro).

Extraordinary general meeting

Here and now, the above-named persons, representing the entire subscribed capital and considering themselves as duly convoked, have proceeded to hold an extraordinary general meeting and, having stated that it was regularly constituted, they have passed the following resolutions by unanimous vote:

1. The number of directors is set at 3 (three) and that of the auditors at 1 (one).

2. The following are appointed directors:

a) LANNAGE S.A., société anonyme, 283, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg, R.C.S. Luxembourg, B 63.130, who has appointed as permanent representative Mr Jean Bodoni, with professional address 180, rue des Aubépines, L-1145 Luxembourg;

b) VALON S.A., société anonyme, 283, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg, R.C.S. Luxembourg, B 63.143, who has appointed as permanent representative Mr Guy Kettmann, with professional address 180, rue des Aubépines, L-1145 Luxembourg (president);

c) KOFFOUR S.A., société anonyme, 283, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg, R.C.S. Luxembourg, B 86.086, who has appointed as permanent representative Mr Guy Baumann, with professional address 180, rue des Aubépines, L-1145 Luxembourg.

3. Has been appointed auditor:

AUDIT TRUST S.A., société anonyme, 283, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg, R.C.S. Luxembourg, B 63.115.

4. The mandates of the directors and the auditor shall expire immediately after the annual general meeting of 2012.

5. The registered office will be fixed at 180, rue des Aubépines, L-1145 Luxembourg.

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, said person appearing signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française:

L'an deux mille sept, le cinq février.

Par-devant Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Remich (Grand-Duché de Luxembourg).

Ont comparu:

1. LANNAGE S.A., société anonyme, 283, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg, R.C.S. Luxembourg, B 63.130 représentée par Madame Christie Coulon-Racot, employée privée, avec adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé, lui délivrée à Luxembourg, le 5 février 2007;

2. VALON S.A., société anonyme, 283, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg, R.C.S. Luxembourg, B 63.143 représentée par Madame Viviane Hengel, employée privée, avec adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé, lui délivrée à Luxembourg, le 5 février 2007.

Lesquelles procurations, après avoir été signées ne varietur par tous les comparants et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lesquels comparants ont arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme qu'ils vont constituer entre eux:

Art. 1^{er}. Il est formé une société anonyme luxembourgeoise sous la dénomination de GOLF & LEISURE ENTERPRISES INTERNATIONAL S.A.

Le siège social est établi à Luxembourg.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège

social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, sans que toutefois cette mesure puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

La durée de la société est illimitée.

Art. 2. La société a pour objet la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

La société peut notamment acquérir par voie d'apport, de souscription, d'option, d'achat et de toute autre manière des valeurs immobilières et mobilières de toutes espèces et les réaliser par voie de vente, cession, échange ou autrement.

La société peut également acquérir et mettre en valeur tous brevets et autres droits se rattachant à ces brevets ou pouvant les compléter.

La société peut emprunter et accorder à d'autres sociétés, tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société peut également procéder à toutes opérations immobilières, mobilières, commerciales, industrielles et financières nécessaires et utiles pour la réalisation de l'objet social.

Art. 3. Le capital social est fixé à EUR 31.000,- (trente et un mille euros) divisé en 15.500 (quinze mille cinq cents) actions de EUR 2,- (deux euros) chacune.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire, à l'exception de celles pour lesquelles la loi prescrit la forme nominative.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

En cas d'augmentation du capital social les droits attachés aux actions nouvelles seront les mêmes que ceux dont jouissent les actions anciennes.

Art. 4. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non. Toutefois, lorsque la société est constituée par un actionnaire unique ou que, à une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que celle-ci n'a plus qu'un actionnaire unique, la composition du conseil d'administration peut être limitée à un (1) membre jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un actionnaire.

Les administrateurs sont nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans; ils sont rééligibles et toujours révocables.

En cas de vacance d'une place d'administrateur nommé par l'assemblée générale, les administrateurs restants ainsi nommés ont le droit d'y pourvoir provisoirement. Dans ce cas, l'assemblée générale, lors de la première réunion, procède à l'élection définitive.

Art. 5. Le Conseil d'administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence.

Lorsque la société compte un seul administrateur, il exerce les pouvoirs dévolus au conseil d'administration.

Le Conseil d'administration devra choisir en son sein un président; en cas d'absence du président, la présidence de la réunion sera conférée à un administrateur présent.

Le Conseil d'administration ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme ou télex, étant admis. En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme, télex ou télécopieur.

Le Conseil d'administration pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation au moyen d'un ou de plusieurs écrits, par courrier ou par courrier électronique ou par télécopie ou par tout autre moyen de communication similaire, à confirmer le cas échéant par courrier, le tout ensemble constituant le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue.

Les décisions du Conseil d'administration sont prises à la majorité des voix; en cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

La gestion journalière de la Société ainsi que la représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion pourront, conformément à l'article 60 de la Loi, être déléguées à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et autres agents, associés ou non, agissant seuls ou conjointement. Leur nomination, leur révocation et leurs attributions seront réglées par une décision du conseil d'administration. La délégation à un membre du conseil d'administration impose au conseil l'obligation de rendre annuellement compte à l'assemblée générale ordinaire des traitements, émoluments et avantages quelconques alloués au délégué.

La société peut également conférer tous mandats spéciaux par procuration authentique ou sous seing privé.

La société se trouve engagée soit par la signature collective de deux (2) administrateurs ou la seule signature de toute (s) personne(s) à laquelle (auxquelles) pareils pouvoirs de signature auront été délégués par le conseil d'administration. Lorsque le conseil d'administration est composé d'un seul membre, la société sera engagée par sa seule signature.

Art. 6. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans, rééligibles et toujours révocables.

Art. 7. L'année sociale commence le 1^{er} janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

Art. 8. L'assemblée générale annuelle se réunit le dernier lundi du mois de juin à 11.00 heures à Luxembourg au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.

Si ce jour est un jour férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 9. Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales. Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés, et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Le Conseil d'administration peut décider que pour pouvoir assister à l'assemblée générale, le propriétaire d'actions doit en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion; tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Chaque action donne droit à une voix.

Art. 10. L'assemblée générale des actionnaires a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société.

Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

Le Conseil d'administration est autorisé à verser des acomptes sur dividendes en se conformant aux conditions prescrites par la loi.

Art. 11. La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ainsi que ses modifications ultérieures, trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires

1. Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2007.
2. La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en 2008.

Souscription et libération

Les statuts de la société ayant été ainsi arrêtés, les comparants préqualifiés déclarent souscrire les actions comme suit:

	Actions
1) LANNAGE S.A.	7.750
2) VALON S.A.	7.750
Total:	15.500

Toutes les actions ont été entièrement libérées par des versements en espèces de sorte que la somme de EUR 31.000,- (trente et un mille euros) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

Déclaration

Le notaire-rédacteur de l'acte déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, et en constate expressément l'accomplissement.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élèvent approximativement à la somme de EUR 1.500,- (mille cinq cents euros).

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant les comparants préqualifiés, représentant l'intégralité du capital social, se sont constitués en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués, et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ils ont pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

1. Le nombre des administrateurs est fixé à 3 (trois) et celui des commissaires à 1 (un).
2. Sont appelés aux fonctions d'administrateur:
 - a) LANNAGE S.A., société anonyme, 283, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg, R.C.S. Luxembourg, B 63.130 ayant comme représentant permanent Monsieur Jean Bodoni, 180, rue des Aubépines, L-1145 Luxembourg;
 - b) VALON S.A., société anonyme, 283, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg, R.C.S. Luxembourg, B 63.143 ayant comme représentant permanent Monsieur Guy Kettmann, 180, rue des Aubépines, L-1145 Luxembourg (président);
 - c) KOFFOUR S.A., société anonyme, 283, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg, R.C.S. Luxembourg, B 86.086 ayant comme représentant permanent Monsieur Guy Baumann, 180, rue des Aubépines, L-1145 Luxembourg.
3. Est appelée aux fonctions de commissaire aux comptes:

AUDIT TRUST S.A., société anonyme, 283, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg, R.C.S. Luxembourg, B 63.115.
4. Les mandats des administrateurs et commissaire prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2012.
5. Le siège social est fixé au 180, rue des Aubépines, L-1145 Luxembourg.

Déclaration

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise constate que sur demande des comparants, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, sur demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparantes, connues du notaire instrumentaire par nom, prénom usuel, état et demeure, lesdits comparants ont signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: C. Coulon-Racot, V. Hengel, M. Schaeffer.

Enregistré à Remich, le 8 février 2007. REM 2007/290. — Reçu 310 euros.

Le Receveur (signé): Molling.

Pour copie conforme, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Remich, le 22 février 2007.

M. Schaeffer.

Référence de publication: 2007036534/5770/283.

(070032577) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mars 2007.

Parker Hannifin Global Capital Management, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 5, rue Jean Monnet.

R.C.S. Luxembourg B 113.372.

In the year two thousand and seven, on the fourteenth of February.

Before Maître Paul Frieders, notary residing in Luxembourg,

There appeared:

PARKER HANNIFIN BERMUDA LUXEMBOURG S.C.S. (formerly PARKER HANNIFIN (GIBRALTAR) HOLDING LUXEMBOURG S.C.S.), registered with the Luxembourg Register of Commerce under the number B 113 245, having its registered office at 7A, rue Robert Stumper, L-2557 Luxembourg, represented by M^e Jean Steffen, attorney-at-law, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given on February 13, 2007.

Said proxy, after having been signed *ne varietur* by the proxy holder and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed for the purpose of registration.

Which appearing party, represented as mentioned above, requested the undersigned notary to draw up the following:

I) The pre-named is the sole shareholder of PARKER HANNIFIN GLOBAL CAPITAL MANAGEMENT, having its registered office at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 113 372, incorporated by deed of the undersigned notary dated November 21, 2005, published in the Mémorial C number 704 of April 6, 2006 and the articles of association of which have been amended for the last time by deed of the undersigned notary dated August 8, 2006, published in the Mémorial C number 2054 of November 3, 2006 (the «Company»).

II) That the agenda of the extraordinary general meeting is the following:

1) Amendment of Article 8 of the articles of association of the Company as follows:

« **Art. 8.** Parts in the company shall not be redeemable at the request of a participant. The company, however, may redeem its parts whenever the sole manager or, as the case may be, the management of the company considers this to be in the best interest of the company, subject to the terms and conditions it shall determine and within the limitations set forth by these articles and by law.

Unless the part redemption is immediately followed by a part capital reduction, any such redemption shall only be made out of the company's retained profits and non-compulsory reserves, including any paid-in surplus but excluding any reserve required by Luxembourg law. The redemption price shall be determined by the sole manager or, as the case may be, by the management of the company.»

2) Amendment of Article 10 of the articles of association of the Company as follows:

« **Art. 10.**

1. As long as there is a sole manager, all resolutions taken by the sole manager are validly adopted if they are in writing.

2. If there is more than one (1) manager appointed, all resolutions are valid if adopted in writing by any two (2) managers acting jointly.

3. All managers shall be convened to physical meetings which shall be held as often as required by the interest of the company, and twice a year at least, at any time convenient. At any such meetings of the board of managers, the managers shall determine the business strategy, the objectives and authorise within the limits set forth by the board, transactions and dealings by the company. In addition, at any such meetings, the managers shall be entitled to review any and all actions undertaken by any two (2) managers having acted jointly in compliance with paragraph 2. above.

The board of managers elects among its members a chairman; in the absence of the chairman, another manager may preside over the meeting.

A manager unable to take part in a meeting may delegate by letter, telex, telefax or telegram another member of the board of managers to represent him at the meeting and to vote in his name.

Any member of the board of managers, who participates in the proceedings of a meeting of the board of managers by means of a communications device (including a telephone or a video conference) which allows all the other members of the board of managers present at such meeting (whether in person, or by proxy, or by means of such communications device) to hear and to be heard by the other members at any time, shall be deemed to be present in person at such meeting, shall be counted when reckoning a quorum and shall be entitled to vote on matters considered at such meeting. Members of the board of managers, who participate in the proceedings of a meeting of the board of managers by means of such a communications device, shall ratify their votes so cast by signing a copy of the minutes of the meeting.

The board of managers convenes upon call by the chairman, or any third party delegated by him, or in the absence of the chairman, by any manager. Separate convening notices shall not be required in respect of meetings contained in an advance schedule previously adopted by a meeting of the board of managers.

The board of managers can validly deliberate and act only if a majority of managers is present or represented.

Resolutions shall be passed with the favourable vote of the majority of managers present or represented.

The resolutions of the board of managers will be recorded in minutes signed by all of the members who took part at the deliberation. Copies or extracts of such minutes to be produced in judicial proceeding or elsewhere, will be validly signed by the chairman of the meeting or any two (2) managers.

4. Circular resolutions signed by all members of the board of managers will be as valid and effective as if passed at a meeting duly convened and held. Such signatures may appear on a single document or multiple copies of an identical resolution.

5. Any two (2) managers, or as the case may be, the board of managers may delegate their powers to conduct the daily management of the company to one (1) or more managers, who will be called «managing director(s)».

Any two (2) managers, or as the case may be, the board of managers may also appoint attorneys of the company, who are entitled to bind the company by their sole signature, but only within the limits to be determined by the power of attorney.

6. Unless special decisions have been reached concerning the authorised signature in case of delegation of powers or proxies given by any two (2) managers under paragraph 2. or, as the case may be, the board of managers pursuant to the previous paragraph, the company is validly bound in any circumstances by the sole signature of the sole manager and in case of a board of managers, by the joint signature of any two (2) members thereof.»

3) Amendment of the two paragraphs of Article 11 of the articles of association of the Company as follows, the last paragraph of Article 11 of the articles of association of the Company remaining unchanged:

« **Art. 11.** The management is invested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in compliance with the corporate object, except those expressly reserved by law or by the present articles of association to the general meeting of participants.

The management may decide to make a distribution of interim dividends. A decision to distribute interim dividends may only be taken on the basis of interim financial statements (balance sheet and profit and loss account) which evidence that the company has sufficient distributable amounts to fund the distribution.

(...).»

4) Termination of the domiciliation arrangement with ALTER DOMUS with immediate effect, and subsequently, transfer of the registered office at 5, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg with immediate effect.

III) That the sole shareholder of the Company has taken the following resolutions:

First resolution

The sole shareholder of the Company has resolved to amend Article 8 of the articles of association of the Company so as to read as follows:

« **Art. 8.** Parts in the company shall not be redeemable at the request of a participant. The company, however, may redeem its parts whenever the sole manager or, as the case may be, the management of the company considers this to be in the best interest of the company, subject to the terms and conditions it shall determine and within the limitations set forth by these articles and by law.

Unless the part redemption is immediately followed by a part capital reduction, any such redemption shall only be made out of the company's retained profits and non-compulsory reserves, including any paid-in surplus but excluding any reserve required by Luxembourg law. The redemption price shall be determined by the sole manager or, as the case may be, by the management of the company.»

Second resolution

The sole shareholder of the Company has resolved to amend Article 10 of the articles of association of the Company so as to read as follows:

« **Art. 10.**

1. As long as there is a sole manager, all resolutions taken by the sole manager are validly adopted if they are in writing.
2. If there is more than one (1) manager appointed, all resolutions are valid if adopted in writing by any two (2) managers acting jointly.
3. All managers shall be convened to physical meetings which shall be held as often as required by the interest of the company, and twice a year at least, at any time convenient. At any such meetings of the board of managers, the managers shall determine the business strategy, the objectives and authorise within the limits set forth by the board, transactions and dealings by the company. In addition, at any such meetings, the managers shall be entitled to review any and all actions undertaken by any two (2) managers having acted jointly in compliance with paragraph 2. above.

The board of managers elects among its members a chairman; in the absence of the chairman, another manager may preside over the meeting.

A manager unable to take part in a meeting may delegate by letter, telex, telefax or telegram another member of the board of managers to represent him at the meeting and to vote in his name.

Any member of the board of managers, who participates in the proceedings of a meeting of the board of managers by means of a communications device (including a telephone or a video conference) which allows all the other members of the board of managers present at such meeting (whether in person, or by proxy, or by means of such communications device) to hear and to be heard by the other members at any time, shall be deemed to be present in person at such meeting, shall be counted when reckoning a quorum and shall be entitled to vote on matters considered at such meeting. Members of the board of managers, who participate in the proceedings of a meeting of the board of managers by means of such a communications device, shall ratify their votes so cast by signing a copy of the minutes of the meeting.

The board of managers convenes upon call by the chairman, or any third party delegated by him, or in the absence of the chairman, by any manager. Separate convening notices shall not be required in respect of meetings contained in an advance schedule previously adopted by a meeting of the board of managers.

The board of managers can validly deliberate and act only if a majority of managers is present or represented.

Resolutions shall be passed with the favourable vote of the majority of managers present or represented.

The resolutions of the board of managers will be recorded in minutes signed by all of the members who took part at the deliberation. Copies or extracts of such minutes to be produced in judicial proceeding or elsewhere, will be validly signed by the chairman of the meeting or any two (2) managers.

4. Circular resolutions signed by all members of the board of managers will be as valid and effective as if passed at a meeting duly convened and held. Such signatures may appear on a single document or multiple copies of an identical resolution.

5. Any two (2) managers, or as the case may be, the board of managers may delegate their powers to conduct the daily management of the company to one (1) or more managers, who will be called «managing director(s)».

Any two (2) managers, or as the case may be, the board of managers may also appoint attorneys of the company, who are entitled to bind the company by their sole signature, but only within the limits to be determined by the power of attorney.

6. Unless special decisions have been reached concerning the authorised signature in case of delegation of powers or proxies given by any two (2) managers under paragraph 2. or, as the case may be, the board of managers pursuant to the previous paragraph, the company is validly bound in any circumstances by the sole signature of the sole manager and in case of a board of managers, by the joint signature of any two (2) members thereof.»

Third resolution

The sole shareholder of the Company has resolved to amend the two paragraphs of Article 11 of the articles of association of the Company so as to read as follows, the last paragraph of Article 11 of the articles of association of the Company remaining unchanged:

« **Art. 11.** The management is invested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in compliance with the corporate object, except those expressly reserved by law or by the present articles of association to the general meeting of participants.

The management may decide to make a distribution of interim dividends. A decision to distribute interim dividends may only be taken on the basis of interim financial statements (balance sheet and profit and loss account) which evidence that the company has sufficient distributable amounts to fund the distribution.

(...).»

Fourth resolution

The sole shareholder of the Company has resolved:

- to terminate with immediate effect the existing domiciliation arrangement with ALTER DOMUS, having its registered office at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, and
- subsequently, to transfer the registered office of the Company from 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, to 5, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg.

The undersigned notary, who speaks and understands English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French version; on the request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the date named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, known to the notary by surname, given name, civil status and residence, the said person appearing signed together with the notary the present deed.

Follows the French version:

L'an deux mille sept, le quatorze février.

Par-devant Maître Paul Frieders, notaire de résidence à Luxembourg,

A comparu:

PARKER HANNIFIN BERMUDA LUXEMBOURG S.C.S. (anciennement PARKER HANNIFIN (GIBRALTAR) HOLDING LUXEMBOURG S.C.S.), avec siège social à 7A, rue Robert Stumper, L-2557 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 113 245 représentée par Maître Jean Steffen, avocat à la Cour, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration délivrée en date du 13 février 2007.

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par le manda-taire et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être enregistrée avec celui-ci.

Lequel comparant, représenté comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

I) Le comparant prénommé est l'associé unique de PARKER HANNIFIN GLOBAL CAPITAL MANAGEMENT, ayant son siège social à 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 113 372, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentaire en date du 21 novembre 2005, publié au Mémorial C numéro 704 du 6 avril 2006 et dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte reçu par le notaire instrumentaire en date du 8 août 2006, publié au Mémorial C numéro 2054 du 3 novembre 2006 (la «Société»).

II) Que l'ordre du jour de l'assemblée générale extraordinaire est le suivant:

1. Modification de l'article 8 des statuts de la Société comme suit:

« **Art. 8.** Les parts sociales ne sont pas remboursables à la demande des associés. La société peut, toutefois, lorsque le gérant unique ou, le cas échéant, la gérance considère que cela est dans l'intérêt de la société, aux conditions et aux termes prévus par la loi et les statuts, racheter ses partes sociales.

A moins que le rachat des parts sociales ne soit immédiatement suivi par une réduction de capital, tout remboursement ne pourra être effectué qu'au moyen des bénéfices non distribués de la société et des réserves disponibles, en ce compris les réserves excédentaires, mais excluant les réserves légales prévues par la loi luxembourgeoise. Le prix de rachat sera déterminé par le gérant unique ou, le cas échéant, par le conseil de gérance de la société.»

2. Modification de l'article 10 des statuts de la Société comme suit:

« **Art. 10.**

1. Tant que la société aura un gérant unique, toutes les décisions prises par le gérant unique sont valablement adoptées si elles le sont par écrit.

2. S'il y a plus d'un (1) gérant, toutes les décisions prises par deux gérants (2) agissant conjointement, sont valablement adoptées si elles le sont par écrit.

3. Tous les gérants doivent être convoqués aux réunions qui seront tenues physiquement aussi souvent que l'intérêt de la société l'exige, deux fois par an, à une heure convenue. A chaque réunion du conseil de gérance, les gérants devront déterminer la stratégie commerciale et les objectifs de la société, et devront autoriser, selon les limites fixées par le conseil de gérance, les transactions et autres arrangements effectués par la société. De plus, à chaque réunion, les gérants auront le droit de revoir tous les actes pris par deux (2) gérants ayant agi conjointement en application du paragraphe 2 mentionné ci-dessus.

Le conseil de gérance choisit un président parmi ses membres; en cas d'absence du président, la présidence de la réunion peut être conférée à un autre gérant présent.

Un gérant empêché de participer à une réunion du conseil de gérance peut désigner par écrit, télex, téléfax ou télégramme, un autre membre du conseil de gérance comme son mandataire, aux fins de le représenter à cette réunion et de voter en son nom.

Tout membre du conseil de gérance qui participe à une réunion du conseil de gérance via un moyen de communication (incluant le téléphone ou une vidéo conférence) qui permet aux autres membres du conseil de gérance présents à cette réunion (soit en personne, soit par mandataire, soit au moyen de ce type de communication) d'entendre et d'être entendu par les autres membres à tout moment, sera considéré comme étant présent en personne à cette réunion, sera pris en compte pour le calcul du quorum et sera autorisé à voter sur les matières traitées à cette réunion.

Les membres du conseil de gérance qui participent à une réunion du conseil de gérance via un tel moyen de communication, doivent ratifier leurs votes exprimés de cette façon en signant une copie du procès-verbal de cette réunion.

Le conseil de gérance se réunit sur la convocation du président, ou tout tiers délégué par lui, ou en l'absence du président, sur convocation de tout autre gérant de la société.

Des convocations séparées ne sont pas requises dans le cadre de réunions comprises par avance dans le programme adopté précédemment par une réunion du conseil de gérance.

Le conseil de gérance ne peut délibérer et agir que si une majorité des gérants est présente ou représentée.

Les résolutions doivent être adoptées à la majorité des votes favorables des membres présents soit en personne soit par mandataire à telle réunion.

Les résolutions du conseil de gérance seront enregistrées sur un procès-verbal signé par tous les membres qui ont participé à la réunion. Des copies ou extraits de ce procès-verbal à produire lors d'une procédure judiciaire ou ailleurs seront valablement signés par le président de la réunion ou par deux (2) gérants.

4. Les résolutions circulaires signées par tous les membres du conseil de gérance seront considérées comme étant valablement adoptées comme si une réunion valablement convoquée avait été tenue. Ces signatures pourront être apposées sur un document unique ou sur des copies multiples d'une résolution identique.

5. Deux (2) des gérants, ou selon le cas, le conseil de gérance pourront déléguer la gestion journalière de la société à un (1) ou plusieurs gérants, qui prendront la dénomination de «gérant(s)-délégué(s)». Deux (2) des gérants, ou selon le cas, le conseil de gérance, pourront également nommer des mandataires de la société, qui ont le pouvoir d'engager la société sous leur seule signature, mais uniquement dans les limites déterminées pour leur mandat.

6. La société est engagée en toutes circonstances par la signature individuelle du gérant unique, et en cas de conseil de gérance, par la signature conjointe de deux (2) de ses membres, sauf si des décisions spéciales ont été prises concernant la signature autorisée en cas de délégation de pouvoirs et mandats conférés par deux (2) des gérants conformément au paragraphe 2. sus-mentionné, ou selon le cas, par le conseil de gérance conformément au paragraphe précédent.»

3. Modification des deux premiers paragraphes de l'article 11 des statuts de la Société comme suit, le dernier paragraphe de l'article 11 des statuts de la Société demeurant inchangé:

« **Art. 11.** La gérance est investie des pouvoirs les plus étendus afin d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à l'accomplissement de l'objet social de la société, à l'exception de ceux qui sont réservés par la loi ou les présents statuts à l'assemblée générale.

La gérance peut décider de distribuer des dividendes intérimaires. Une décision de distribuer des dividendes intérimaires ne peut être prise que sur base d'un état comptable intérimaire (bilan et compte de pertes et profits) qui prouve que la société dispose de montants distribuables suffisants pour financer la distribution.

(...).»

4. Résiliation avec effet immédiat du contrat de domiciliation conclu entre la Société et ALTER DOMUS, et consécutivement, transfert avec effet immédiat du siège social de la Société à L-2180 Luxembourg, 5, rue Jean Monnet.

III) Que l'associé unique de la Société a pris les décisions suivantes:

Première résolution

L'associé unique de la Société a décidé de modifier l'article 8 des statuts de la Société comme suit:

« **Art. 8.** Les parts sociales ne sont pas remboursables à la demande des associés. La société peut, toutefois, lorsque le gérant unique ou, le cas échéant, la gérance considère que cela est dans l'intérêt de la société, aux conditions et aux termes prévus par la loi et les statuts, racheter ses parts sociales.

A moins que le rachat des parts sociales ne soit immédiatement suivi par une réduction de capital, tout remboursement ne pourra être effectué qu'au moyen des bénéfices non distribués de la société et des réserves disponibles, en ce compris les réserves excédentaires, mais excluant les réserves légales prévues par la loi luxembourgeoise. Le prix de rachat sera déterminé par le gérant unique ou, le cas échéant, par le conseil de gérance de la société.»

Deuxième résolution

L'associé unique de la Société a décidé de modifier l'article 10 des statuts de la Société comme suit:

« **Art. 10.**

1. Tant que la société aura un gérant unique, toutes les décisions prises par le gérant unique sont valablement adoptées si elles le sont par écrit.

2. S'il y a plus d'un (1) gérant, toutes les décisions prises par deux gérants (2) agissant conjointement, sont valablement adoptées si elles le sont par écrit.

3. Tous les gérants doivent être convoqués aux réunions qui seront tenues physiquement aussi souvent que l'intérêt de la société l'exige, deux fois par an, à une heure convenue. A chaque réunion du conseil de gérance, les gérants devront déterminer la stratégie commerciale et les objectifs de la société, et devront autoriser, selon les limites fixées par le conseil de gérance, les transactions et autres arrangements effectués par la société. De plus, à chaque réunion, les gérants auront le droit de revoir tous les actes pris par deux (2) gérants ayant agi conjointement en application du paragraphe 2 mentionné ci-dessus.

Le conseil de gérance choisit un président parmi ses membres; en cas d'absence du président, la présidence de la réunion peut être conférée à un autre gérant présent.

Un gérant empêché de participer à une réunion du conseil de gérance peut désigner par écrit, télex, téléfax ou télégramme, un autre membre du conseil de gérance comme son mandataire, aux fins de le représenter à cette réunion et de voter en son nom.

Tout membre du conseil de gérance qui participe à une réunion du conseil de gérance via un moyen de communication (incluant le téléphone ou une vidéo conférence) qui permet aux autres membres du conseil de gérance présents à cette réunion (soit en personne, soit par mandataire, soit au moyen de ce type de communication) d'entendre et d'être entendu par les autres membres à tout moment, sera considéré comme étant présent en personne à cette réunion, sera pris en compte pour le calcul du quorum et sera autorisé à voter sur les matières traitées à cette réunion.

Les membres du conseil de gérance qui participent à une réunion du conseil de gérance via un tel moyen de communication, doivent ratifier leurs votes exprimés de cette façon en signant une copie du procès-verbal de cette réunion.

Le conseil de gérance se réunit sur la convocation du président, ou tout tiers délégué par lui, ou en l'absence du président, sur convocation de tout autre gérant de la société.

Des convocations séparées ne sont pas requises dans le cadre de réunions comprises par avance dans le programme adopté précédemment par une réunion du conseil de gérance.

Le conseil de gérance ne peut délibérer et agir que si une majorité des gérants est présente ou représentée.

Les résolutions doivent être adoptées à la majorité des votes favorables des membres présents soit en personne soit par mandataire à telle réunion.

Les résolutions du conseil de gérance seront enregistrées sur un procès-verbal signé par tous les membres qui ont participé à la réunion. Des copies ou extraits de ce procès-verbal à produire lors d'une procédure judiciaire ou ailleurs seront valablement signés par le président de la réunion ou par deux (2) gérants.

4. Les résolutions circulaires signées par tous les membres du conseil de gérance seront considérées comme étant valablement adoptées comme si une réunion valablement convoquée avait été tenue. Ces signatures pourront être apposées sur un document unique ou sur des copies multiples d'une résolution identique.

5. Deux (2) des gérants, ou selon le cas, le conseil de gérance pourront déléguer la gestion journalière de la société à un (1) ou plusieurs gérants, qui prendront la dénomination de «gérant(s)-délégué(s)». Deux (2) des gérants, ou selon le cas, le conseil de gérance, pourront également nommer des mandataires de la société, qui ont le pouvoir d'engager la société sous leur seule signature, mais uniquement dans les limites déterminées pour leur mandat.

6. La société est engagée en toutes circonstances par la signature individuelle du gérant unique, et en cas de conseil de gérance, par la signature conjointe de deux (2) de ses membres, sauf si des décisions spéciales ont été prises concernant la signature autorisée en cas de délégation de pouvoirs et mandats conférés par deux (2) des gérants conformément au paragraphe 2. sus-mentionné, ou selon le cas, par le conseil de gérance conformément au paragraphe précédent.»

Troisième résolution

L'associé unique de la Société a décidé de modifier les deux premiers paragraphes de l'article 11 des statuts de la Société comme suit, le dernier paragraphe de l'article 11 des statuts de la Société demeurant inchangé:

« **Art. 11.** La gérance est investie des pouvoirs les plus étendus afin d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à l'accomplissement de l'objet social de la société, à l'exception de ceux qui sont réservés par la loi ou les présents statuts à l'assemblée générale.

La gérance peut décider de distribuer des dividendes intérimaires. Une décision de distribuer des dividendes intérimaires ne peut être prise que sur base d'un état comptable intermédiaire (bilan et compte de pertes et profits) qui prouve que la société dispose de montants distribuables suffisants pour financer la distribution.

(...)».

Quatrième résolution

L'associé unique de la Société a décidé de:

- résilier avec effet immédiat le contrat de domiciliation, conclu entre la Société et ALTER DOMUS ayant son siège social à L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll, et,
- consécutivement, de transférer avec effet immédiat, le siège social de la Société de 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, à 5, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare que sur la demande du comparant, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la demande du même comparant et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire instrumentaire par nom, prénom, état et demeure, ledit comparant a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: J. Steffen, P. Frieders.

Enregistré à Luxembourg, le 14 février 2007, vol. 32CS, fol. 1, case 8. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Muller.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 mars 2007.

P. Frieders.

Référence de publication: 2007036434/212/329.

(070032533) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mars 2007.

Patron Archipel S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.

R.C.S. Luxembourg B 119.919.

In the year two thousand and seven, on the sixteenth day of February.

Before Us, Maître Martine Schaeffer, notary residing in Remich, acting in replacement of Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notary, residing in Luxembourg, momentarily absent, the latter remaining depositary of the present deed.

There appeared:

1) MUNROE PROPERTIES LIMITED, registered in the British Virgin Islands under the number 1070989 and having its principal place of business in Trident Chambers, Wickhams Cay, PO Box 146, Road Town, Tortola, British Virgin Islands, here represented by Mr Pierre Wilhelm, private employee, residing in Luxembourg, by virtue of a power of attorney, given in Tortola, on 15th February 2007.

2) BOLTON SQUARE S.A., a company incorporated under the laws of Luxembourg, with registered offices in 40, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, duly registered with the Luxembourg trade and companies register under the number B 105.698

here represented by Mr Pierre Wilhelm, private employee, residing in Luxembourg, by virtue of a power of attorney, given in Luxembourg, on 15th February 2007.

3) PATRON HOLDING (LUXEMBOURG) Sarl, a company incorporated under the laws of Luxembourg, with registered offices in 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, duly registered with the Luxembourg trade and companies register under the number B 82.605,

here represented by Mr Pierre Wilhelm, private employee, residing in Luxembourg, by virtue of a power of attorney, given in Luxembourg, on 15th February 2007.

Said proxies, after having been signed ne varietur by the proxyholder of the appearing parties and by the undersigned notary, shall remain annexed to the present deed, to be filed with the registration authorities.

The appearing parties have requested the undersigned notary to act that they are the sole shareholders of PATRON ARCHIPEL S.à r.l. (the Company), a private limited company incorporated under the laws of Luxembourg pursuant to a deed dated 28th September 2006 of the undersigned notary and that MUNROE PROPERTIES LIMITED holds 399, BOLTON SQUARE SA holds 1001 and PATRON HOLDING (LUXEMBOURG) Sarl holds 1 shares of the Company.

The shareholders acknowledge that the present extraordinary meeting is regularly constituted. This having been declared, the shareholders, represented as stated above, have proceeded to hold an extraordinary general meeting of shareholders and have unanimously taken the following resolutions:

First resolution

The shareholders unanimously resolve to abrogate the current version of the articles of association of the Company.

Second resolution

The shareholders unanimously resolve to approve a new version of the articles of association of the Company. The articles of association shall read henceforth in their English version as follows:

Art. 1. There exists among the subscribers and all persons and entities who may become shareholders in the future a private limited liability company (société à responsabilité limitée) by the name of PATRON ARCHIPEL S.à r.l. (the Company).

Art. 2. The object of the Company is to carry out all transactions pertaining directly or indirectly to the acquisition, development and exploitation of any immovable property located in European Union, as well as the acquisition of participations in any enterprise in any form whatsoever, and the administration, management, control and development of those participations, without falling within the scope of the law of 31 July 1929 on pure holding companies.

The Company may use its funds to establish, manage, develop and dispose of a portfolio of securities and patents of whatever origin, to acquire, by way of investment, subscription, underwriting or option, securities and patents, to realise them by way of sale, transfer, exchange or otherwise.

The Company may also give guarantees and grant security in favour of third parties to secure its obligations or the obligations of its subsidiaries, affiliated companies or any other company. It may pledge, transfer, encumber or otherwise create security over some or all its assets. The Company may also grant loans to subsidiaries, affiliated companies or third parties. The Company may borrow in any form and in particular privately issue bonds.

The Company may carry out any commercial, industrial, financial, personal, and real estate operations, which are directly or indirectly connected with its corporate purpose or which may favour its development.»

Art. 3. The Company is formed for an unlimited period of time.

Art. 4. The registered office is established in Luxembourg.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

Art. 5. The Company's subscribed share capital is fixed at EUR 12,500.- (twelve thousand five hundred euro) represented by 500 (five hundred) shares having a nominal value of EUR 25.- (twenty-five euro) per share each.

Art. 6. The capital may be changed at any time by a decision of the sole shareholder or by decision of the shareholders meeting, in accordance with article 13 of these articles of association.

Art. 7. Each share entitles to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

Art. 8. Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

Art. 9. In case of a sole shareholder, the Company's shares held by the sole shareholder are freely transferable.

In the case of plurality of shareholders, the shares held by each shareholder may be transferred by application of the requirements of article 189 of the Luxembourg act dated 10 August 1915 on commercial companies, as amended (the Companies Act).

Art. 10. The death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the sole shareholder or of one of the shareholders will not bring the Company to an end.

Art. 11. The Company is managed by one or more managers who constitute the board of managers. The board of managers will have two classes of managers: two A managers and one B manager. The managers need not to be shareholders. The managers are appointed, revoked and replaced by the general shareholders meeting, by a decision adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

A chairman pro tempore of the board of managers may be appointed by the board of managers for each board meeting of the Company. The chairman pro tempore shall be an A manager. The chairman, if one is appointed, will preside at the meeting of the board of managers for which he has been appointed. The board of managers will appoint a chairman pro tempore by vote of the majority of the managers present or represented at the board meeting.

In dealing with third parties, the board of managers will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects and provided the terms of this article 11 shall have been complied with.

All powers not expressly reserved by law or the present articles of association to the general meeting of shareholders fall within the competence of the board of managers.

The Company shall be bound by the joint signature of two managers in all circumstances. However, for the key decisions mentioned in the shareholders agreement signed on 22nd December 2006, the Company shall be bound by the joint signature of a A manager and a B Manager.

The general shareholders meeting or the board of managers may sub-delegate his powers for specific tasks to one or several ad hoc agents. The general shareholders meeting or the board of managers will determine this agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency.

The resolutions of the board of managers shall be adopted by the majority of the managers present or represented. The board of managers can deliberate or act validly only if two managers are present or represented at a meeting of the board of managers. However, the resolutions of the board of managers pertaining to key decisions, as defined in any

shareholders agreement entered into by the shareholders from time to time, shall only be adopted with the consent of at least one A manager and one B manager.

Written notices of any meeting of the board of managers will be given to all managers, in writing or by cable, telegram, telefax or telex, at least 10 business days in advance of the date set for such meeting, except in circumstances of emergency where a prior written convening notice of 24 hours shall suffice. The notice may be waived if all the managers are present or represented, and if they state that they have been informed on the agenda of the meeting. Separate notice shall not be required for individual meetings held at times and places prescribed in a schedule previously adopted by a resolution of the board of managers.

A manager may act at a meeting of the board of managers by appointing in writing or by cable, telegram, telefax or telex another manager as his proxy. A manager may also participate in a meeting of the board of managers by conference call or by other similar means of communication allowing all the managers taking part in the meeting to hear one another. The participation by a manager in a meeting by conference call or by other similar means of communication shall be deemed to be a participation in person at such meeting. The decisions of the board of managers will be recorded in minutes to be held at the registered office of the Company and to be signed by the managers, present or represented at the board meeting, or by the chairman pro tempore of the board of managers, if one has been appointed. Proxies, if any, will remain attached to the minutes of the relevant meeting.

Notwithstanding the foregoing, a resolution of the board of managers may also be passed in writing in which case it shall consist of one or several documents containing the resolutions and signed by each and every manager. The date of such circular resolution shall be the date of the last signature. A meeting of the board of managers held by way of such circular resolution will be deemed to be held in Luxembourg.

Art. 12. The manager or the managers (as the case may be) assume, by reason of his/their position, no personal liability in relation to any commitment validly made by him/them in the name of the Company.

Art. 13. The sole shareholder assumes all powers conferred to the general shareholder meeting.

In case of a plurality of shareholders, each shareholder may take part in collective decisions irrespectively of the number of shares, which he owns. Each shareholder has voting rights commensurate with his shareholding. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

However, resolutions to alter the articles of association of the Company may only be adopted by the majority of the shareholders owning at least three quarters of the Company's share capital, subject to the provisions of the Companies Act.

Art. 14. The Company's year starts on the 1st January and ends on 31st December of each year.

Art. 15. Each year, with reference to 31 December, the Company's accounts are established and the manager, or in case of plurality of managers, the board of managers prepare an inventory including an indication of the value of the company's assets and liabilities.

Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 16. The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortisation and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent. (5%) of the net profits of the Company is allocated to a statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent. (10%) of the Company's nominal share capital. The balance of the net profits may be distributed to the shareholder(s) commensurate to his/their share holding in the Company. The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers may decide to pay interim dividends.

Art. 17. At the time of winding up of the company the liquidation will be carried out by one or several liquidators, shareholders or not, appointed by the shareholders who shall determine their powers and remuneration.

Art. 18. Reference is made to the provisions of the Companies Act for all matters for which no specific provision is made in these articles of association.

Third resolution

The shareholders unanimously resolve to appoint Mr Jacques Reckinger, Company Director, born on 14 March 1965 in Luxembourg, with professional address at 40, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg, as B manager of the Company for an unlimited period of time.

The shareholders unanimously resolve that the current managers of the Company Ms Geraldine Schmit and Ms Marjoleine Van Oort shall henceforth be A managers of the Company.

As a consequence of resolution five, the managers of the Company will henceforth be the following:

Ms Geraldine Schmit A manager;

Ms Marjoleine Van Oort A manager;

Mr Jacques Reckinger B manager.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that at the request of the proxyholder of the above appearing parties, this present deed is worded in English, followed by a French Translation. At the request of the same appearing proxyholder and in case of divergences between the English and the French texts, the English version will prevail.

The document having been read to the proxyholder of the appearing parties, said proxyholder signed together with Us, the notary, the present deed.

Traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille sept, le seize février.

Par-devant Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Remich, agissant en remplacement de Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg, momentanément absent, lequel dernier restera dépositaire du présent acte.

Ont comparu:

1) MUNROE PROPERTIES LIMITED, une société enregistrée aux Iles Britanniques Vierges sous le numéro 1070989 and ayant sa place d'activité principale à Trident Chambers, Wickhams Cay, PO Box 146, Road Town, Tortola, British Virgin Islands,

ici représentée par Monsieur Pierre Wilhelm, employé privé, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Tortola, le 15 février 2007.

2) BOLTON SQUARE SA, une société de droit Luxembourgeois, ayant son siège social à 40, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, enregistrée au registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 105.698,

ici représentée par Monsieur Pierre Wilhelm, employé privé, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Luxembourg, le 15 février 2007.

3) PATRON HOLDING (LUXEMBOURG) Sarl, société de droit Luxembourgeois, ayant son siège social à 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, enregistrée au registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 82.605

ici représentée par Monsieur Pierre Wilhelm, employé privé, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Luxembourg, le 15 février 2007.

Lesquelles procurations, après avoir été signées ne varietur par le mandataire agissant pour le compte des parties comparantes et le notaire instrumentaire, demeurent annexées au présent acte avec lequel elles sont enregistrées.

Lesquelles comparantes ont requis le notaire soussigné d'acter qu'elles sont les seuls associés de la société PATRON ARCHIPEL S.à r.l. (ci-après la Société), une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois constituée suivant un acte reçu par le notaire soussigné en date du 28 septembre 2006, et que MUNROE PROPERTIES LIMITED, BOLTON SQUARE SA et PATRON HOLDING (LUXEMBOURG) Sarl détiennent respectivement 399, 100 et 1 parts sociales de la Société.

Les associés reconnaissent que la présente assemblée est régulièrement constituée. Ceci ayant été déclaré, les associés, représentés comme indiqué ci-avant, ont tenu une assemblée générale extraordinaire et ont unanimement pris les résolutions suivantes:

Première résolution

Les associés décident unanimement d'abroger la version actuelle des statuts de la Société.

Seconde résolution

Les associés décident unanimement d'approuver une nouvelle version des statuts. Les statuts de la Société auront, désormais, la teneur suivante dans sa version française:

Art. 1^{er} . Il existe entre les souscripteurs et toutes les personnes ou entités qui pourraient devenir associés par la suite une société à responsabilité limitée, prenant la dénomination de PATRON ARCHIPEL Sarl (ci-après, la Société).

Art. 2. La Société pourra accomplir toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à l'acquisition, au développement et à l'exploitation de toutes propriétés immeubles situées au sein de l'Union Européenne, ainsi qu'à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations, sans tomber toutefois dans le champ d'application de la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés holdings.

La Société peut utiliser ses fonds pour constituer, administrer, développer et vendre un portefeuille de valeurs mobilières et de brevets de n'importe quelle origine, pour acquérir, par voie d'investissement, de souscription ou d'option des valeurs mobilières et des brevets, pour en disposer par voie de vente, transferts, échanges ou autrement

La Société peut également consentir des garanties ou des sûretés au profit de tierces personnes afin de garantir ses obligations ou les obligations de ses filiales, sociétés affiliées ou de toute autre société. Elle pourra nantir, céder, grever de charges toute ou partie de ses avoirs ou créer, de toute autre manière, des sûretés portant sur toute ou partie de ses

avoirs. La société peut également accorder des prêts à ses filiales, des sociétés liées ou des tierces parties. La Société peut emprunter sous toute forme, notamment par voie d'émission privée d'obligation.

La Société peut accomplir toutes les opérations commerciales, industrielles et financières, immobilières et mobilières, se rapportant directement ou indirectement à son objet social ou susceptibles de favoriser son développement.»

Art. 3. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. Le siège social est établi à Luxembourg.

Il peut être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision des associés.

La Société peut ouvrir des succursales dans tous autres lieux du pays ainsi qu'à l'étranger.

Art. 5. Le capital social de la Société est fixé à la somme de 12.500,- EUR (douze mille cinq cents euros) représenté par 500 (cinq cents) parts sociales d'une valeur nominale de 25,- EUR (vingt-cinq euros) chacune.

Art. 6. Le capital social pourra à tout moment être modifié moyennant décision de l'associé unique sinon de l'assemblée des associés, conformément à l'article 13 des présents statuts.

Art. 7. Chaque part sociale donne droit à une fraction, proportionnelle au nombre des parts existantes, de l'actif social ainsi que des bénéfices.

Art. 8. Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la Société qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elles. Les copropriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par une seule et même personne.

Art. 9. Toutes cessions de parts sociales détenues par l'associé unique sont libres.

En cas de pluralité d'associés, les parts sociales peuvent être cédées, à condition d'observer les exigences de l'article 189 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi de 1915).

Art. 10. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'associé unique, sinon d'un des associés, ne mettent pas fin à la Société.

Art. 11. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants qui formeront le conseil de gérance. Le conseil de gérance sera composé de deux catégories de gérants: deux gérants A et un gérant B. Les gérants n'ont pas besoin d'être associés. Les gérants sont désignés, révoqués et remplacés par l'assemblée des associés, par une résolution adoptée par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

Un président pro tempore du conseil de gérance peut être désigné par le conseil de gérance pour chaque conseil de gérance de la Société. Le président pro tempore sera un gérant A. Le président, si un président a été désigné, présidera la réunion du conseil de gérance pour laquelle il aura été désigné. Le conseil de gérance désignera un président pro tempore par vote de la majorité des gérants présents ou représentés lors du conseil de gérance.

Vis-à-vis des tiers, le conseil de gérance aura les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour exécuter et approuver les actes et opérations en relation avec l'objet social et sous réserve du respect des dispositions du présent article 11.

Tous les pouvoirs non expressément réservés par la loi ou les présents statuts à l'assemblée générale des associés sont de la compétence du conseil de gérance.

La Société sera engagée en toutes circonstances par la signature conjointe de deux gérants. Toutefois, concernant les décisions clés mentionnées dans le pacte d'actionnaire signé le 22 décembre 2006, la société sera engagée par la signature conjointe d'un gérant A et d'un Gérant B.

L'assemblée des associés ou le conseil de gérance pourra déléguer ses compétences pour des opérations spécifiques à un ou plusieurs mandataires ad hoc. L'assemblée des associés ou le conseil de gérance déterminera la responsabilité du mandataire et sa rémunération (si tel est le cas), la durée de la période de représentation et n'importe quelles autres conditions pertinentes de ce mandat.

Les décisions du conseil de gérance seront prises à la majorité des voix des gérants présents ou représentés. Le conseil de gérance peut délibérer ou agir valablement seulement si au moins deux gérants sont présents ou représentés lors de la réunion du conseil de gérance. Cependant, les résolutions du conseil de gérance afférentes à des décisions clés, définies comme telles dans tout pacte que les associés auraient passé entre eux de temps à autres, seront uniquement adoptées avec le consentement d'au moins un gérant A et un gérant B.

Avis écrit de toute réunion du conseil de gérance sera donné à tous les gérants par écrit ou par câble, télégramme, télex ou télécopie, au moins 10 jours d'affaires avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence. Dans cette hypothèse, une convocation écrite donnée 24 heures avant la réunion suffira. On pourra passer outre cette convocation si tous les gérants sont présents ou représentés au conseil de gérance et s'ils déclarent avoir été informés de l'ordre du jour. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil de gérance se tenant à une heure et à un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil de gérance.

Tout gérant pourra se faire représenter en désignant par écrit ou par câble, télégramme, télex ou télécopie un autre gérant comme son mandataire. Tout gérant peut participer à une réunion du conseil de gérance par conférence télé-

phonique ou par tout autre moyen similaire de communication permettant à tous les gérants qui prennent part à la réunion de s'entendre mutuellement. La participation d'un gérant à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique ou par tout autre moyen similaire de communication sera considérée comme une participation en personne à la réunion. Les décisions du conseil de gérance seront consignées dans un procès-verbal qui sera conservé au siège social de la Société et signé par les gérants, présents ou représentés au conseil de gérance, ou par le président pro tempore du conseil de gérance, si un président a été désigné. Les procurations, s'il y en a, seront jointes au procès-verbal de la réunion.

Nonobstant les dispositions qui précèdent, une décision du conseil de gérance peut également être prise par voie circulaire et résulter d'un seul ou de plusieurs documents contenant les résolutions et signés par tous les membres du conseil de gérance sans exception. La date d'une telle décision circulaire sera la date de la dernière signature. Une réunion du conseil de gérance tenue par voie circulaire sera considérée comme ayant été tenue à Luxembourg.

Art. 12. Le ou les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

Art. 13. L'associé unique exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée des associés.

En cas de pluralité des associés, chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il possède ou représente. En cas de pluralité d'associés, les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles ont été adoptées par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

Cependant, les résolutions modifiant les statuts de la Société ne pourront être prises que de l'accord de la majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital social, sous réserve des dispositions de la Loi de 1915.

Art. 14. L'année sociale de la Société commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.

Art. 15. Chaque année, au 31 décembre, les comptes sont arrêtés et, suivant le cas, le gérant ou le conseil de gérance dresse un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société.

Tout associé peut prendre communication au siège social de la Société de l'inventaire et du bilan.

Art. 16. Les profits bruts de la Société, constatés dans les comptes annuels, déduction faite des frais généraux, amortissements et charges, constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pour cent (10%) du capital social. Le solde du bénéfice net est à la libre disposition de l'assemblée générale. Le gérant unique ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance pourra décider de verser un dividende intérimaire.

Art. 17. Lors de la dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui fixeront leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Art. 18. Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les associés se réfèrent aux dispositions légales de la Loi de 1915.

Troisième résolution

Les associés décident unanimement de nommer Monsieur Jacques Reckinger, Administrateur de sociétés, né le 14 mars 1965 à Luxembourg, avec adresse professionnelle à boulevard Joseph II, 40, L-1840 Luxembourg en tant que gérant B de la Société pour une durée illimitée.

Les associés décident unanimement que les actuels gérants de la Société Mme Géraldine Schmit et Mme Marjoleine Van Oort seront dorénavant gérants A de la Société.

En conséquence de la cinquième résolution, les gérants de la Société seront dorénavant les suivants:

Mme Géraldine Schmit, gérant A;

Mme Marjoleine Van Oort, gérant A;

Mr Jacques Reckinger, gérant B.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné, qui a personnellement la comprend et parle la langue anglaise, déclare que le mandataire des comparantes l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et, en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des comparantes, celui-ci a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: P. Wilhelm, M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg, le 21 février 2007, vol. 32CS, fol. 11, case 4. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Muller.

Pour expédition, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 février 2007.

A. Schwachtgen.

Référence de publication: 2007037151/5770/315.

(070032986) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mars 2007.

Berac G.m.b.H., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 75.000,00.**

Siège social: L-2311 Luxembourg, 25, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 44.516.

Extrait des contrats de cession de parts sociales datés du 20 décembre 2006

Il résulte d'un contrat de cession de parts sociales daté du 20 décembre 2006 que la société à responsabilité limitée de droit Luxembourgeois LIAC Sàrl, ayant son siège social au 8, rue de l'Indépendance, L-8327 Olm, enregistrée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B20.507, a cédé 1.500 parts sociales qu'elle détenait dans la Société à BLUE CLEAN INTERNATIONAL Sàrl, ayant son siège social au 20, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, en cours d'immatriculation auprès du registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Il résulte d'un contrat de cession de parts sociales daté du 20 décembre 2006 que la société à responsabilité limitée de droit Luxembourgeois UPBT GmbH, ayant son siège social au 25, avenue Pasteur, L-2311 Luxembourg, enregistrée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B38.103, a cédé 1.500 parts sociales qu'elle détenait dans la Société à BLUE CLEAN INTERNATIONAL Sàrl, ayant son siège social au 20, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, en cours d'immatriculation auprès du registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Par suite des contrats de cession susmentionnés, les associés actuels de la Société sont les suivants:

Noms des associés	Nombre de parts qu'ils possèdent
BLUE CLEAN INTERNATIONAL Sàrl	3.000
Total:	3.000

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 février 2007.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2007037048/1035/30.

Enregistré à Luxembourg, le 22 février 2007, réf. LSO-CB05499. - Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070033207) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mars 2007.

Multi Investment Luxembourg Holding S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1841 Luxembourg, 2-4, rue du Palais de Justice.

R.C.S. Luxembourg B 106.996.

In the year two thousand and seven, on the fifth of January.

Before Maître Jean Seckler, notary residing at Junglinster (Grand Duchy of Luxembourg).

There appeared:

The private limited company MULTI INVESTMENT B.V., a private limited company incorporated under the laws of the Netherlands, having its registered office at Hanzeweg 16, 2803 MC Gouda, The Netherlands, registered with the chamber of commerce under the number 290.33.246,

represented by Mr. David Sana, maître en droit, residing professionally at L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte,

by virtue of a proxy given under private seal.

Such proxy, after having been signed ne varietur by the notary and the proxy-holder, will remain attached to the present deed in order to be recorded with it.

The appearing party, through its attorney, declared and requested the notary to act:

That the appearing party is the sole present partner of the private limited company (société à responsabilité limitée) MULTI INVESTMENT LUXEMBOURG HOLDING S.à.r.l., having its registered office in L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, R.C.S. Luxembourg section B and number 106.996, incorporated by deed of Maître Paul Frieders, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, on March 11, 2005, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 755 dated July 28, 2005, and whose articles of association have been amended by deed of Maître Henri Hellinckx, notary then residing in Mersch, Grand Duchy of Luxembourg, on June 9,

2006, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 2.158 dated November 18, 2006, and by deed of Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, in place of Maître Henri Hellinckx, pre-named, pre-vented, on August 30, 2006, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations,

and that the appearing party has taken the following resolutions:

First resolution

Article ten of the articles of association is amended and will have henceforth the following wording:

«The Company shall be bound towards third parties in all matters by the joint signatures of two managers or by the joint or single signatures of any persons to whom such signatory power has been validly delegated in accordance with article 8.2. of these Articles.»

Second resolution

The number of managers is increased from one to two.

Third resolution

Mr. Daan den Boer, company director, born on August 3, 1966 in NL-Ede, residing professionally at L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, is appointed as manager for an unlimited period.

Fourth resolution

The registered office is transferred from L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, to L-1841 Luxembourg, 2-4, rue du Palais de Justice.

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever, which shall be borne by the company as a result of the present deed, are estimated at approximately seven hundred and fifty euros.

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English and French states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the attorney, known to the notary by his surname, Christian name, civil status and residence, the attorney signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction en langue française du texte qui précède:

L'an deux mille sept, le cinq janvier.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg).

A comparu:

La société MULTI INVESTMENT B.V., une société à responsabilité limitée de droit néerlandais, ayant son siège social à Hanzeweg 16, 2803 MC Gouda, Pays-Bas, enregistrée auprès du registre de commerce sous le numéro 290.33.246, représentée par Monsieur David Sana, maître en droit, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte,

en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée.

Laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par le notaire et le mandataire, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Laquelle comparante, par son mandataire, a requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

Que la comparante est la seule et unique associée actuelle de la société à responsabilité limitée MULTI INVESTMENT LUXEMBOURG HOLDING S.à.r.l., ayant son siège social à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, R.C.S. Luxembourg section B numéro 106.996, constituée par acte de Maître Paul Frieders, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en date du 11 mars 2005, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 755 du 28 juillet 2005, et dont les statuts ont été modifiés par acte de Maître Henri Hellinckx, notaire alors de résidence à Mersch, Grand-Duché de Luxembourg, en date du 9 juin 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 2.158 du 18 novembre 2006, et par acte de Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, en remplacement de Maître Henri Hellinckx, pré-nommé, empêché, en date du 30 août 2006, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations,

et que la comparante a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'article dix des statuts est modifié et aura dorénavant la teneur suivante:

«La Société sera engagée, en toute circonstance, vis-à-vis des tiers, par les signatures conjointes de deux gérants ou par la ou les signature(s) simple ou conjointes de toute(s) personne(s) à qui de tels pouvoirs de signature ont été valablement délégués conformément à l'article 8.2. des Statuts.»

37221

Deuxième résolution

Le nombre des gérants est augmenté de un à deux.

Troisième résolution

Monsieur Daan den Boer, administrateur de société, né le 3 août 1966 à NL-Ede, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, est nommé comme gérant pour une durée indéterminée.

Quatrième résolution

Le siège social est transféré de L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, à L-1841 Luxembourg, 2-4, rue du Palais de Justice.

Frais

Tous les frais et honoraires incombant à la société à raison des présentes sont évalués à la somme de sept cent cinquante euros.

Déclaration

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais et le français, constate par les présentes qu'à la requête de la personne comparante, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une traduction française, à la requête de la même personne et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire, connu du notaire par son nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: D. Sana, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 12 janvier 2007, vol. 540, fol. 69, case 11. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 2 mars 2007.

J. Seckler.

Référence de publication: 2007036443/231/102.

(070032585) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mars 2007.

MC Investment Central Europe S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1841 Luxembourg, 2-4, rue du Palais de Justice.

R.C.S. Luxembourg B 107.135.

In the year two thousand and seven, on the fifth of January.

Before Maître Jean Seckler, notary residing at Junglinster (Grand Duchy of Luxembourg).

There appeared:

The private limited company MULTI INVESTMENT LUXEMBOURG HOLDING S.à r.l., a private limited company incorporated under the laws of Luxembourg, having its registered office at L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, R.C.S. Luxembourg section B number 106.996,

represented by Mr. David Sana, maître en droit, residing professionally at L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte,

by virtue of a proxy given under private seal.

Such proxy, after having been signed ne varietur by the notary and the proxy-holder, will remain attached to the present deed in order to be recorded with it.

The appearing party, through its attorney, declared and requested the notary to act:

That the appearing party is the sole present partner of the private limited company (société à responsabilité limitée) MC INVESTMENT CENTRAL EUROPE S.à r.l., having its registered office in L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, R.C.S. Luxembourg section B number 107.135, incorporated by deed of Maître Paul Frieders, notary residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), on March 11, 2005, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 789 dated August 6, 2005, and whose articles of association have been amended by deed of Maître Henri Hellinckx, notary then residing in Mersch, (Grand Duchy of Luxembourg), on June 9, 2006, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 1662 dated September 2nd, 2006,

and that the appearing party has taken the following resolutions:

First resolution

Article ten of the articles of association is amended and will have henceforth the following wording:

«The Company shall be bound towards third parties in all matters by the joint signatures of two managers or by the joint or single signatures of any persons to whom such signatory power has been validly delegated in accordance with article 8.2. of these Articles.»

Second resolution

The resignation of Mr. Luurt Albert Sibrand van der Ploeg as manager is accepted and discharge is given to the latter for the performance of his mandate.

Third resolution

The resignation of Mr. Henricus Johannes Petrus van Düren as manager is accepted and discharge is given to the latter for the performance of his mandate.

Fourth resolution

The private limited company MULTI INVESTMENT LUXEMBOURG HOLDING S.à r.l., R.C.S. Luxembourg B no. 106.996, with registered office at L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, is appointed as manager for an unlimited period.

Fifth resolution

Mr. Daan den Boer, company director, born on August 3, 1966 in NL-Ede, residing professionally at L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, is appointed as manager for an unlimited period.

Sixth resolution

The registered office is transferred from L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, to L-1841 Luxembourg, 2-4, rue du Palais de Justice.

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever, which shall be borne by the company as a result of the present deed, are estimated at approximately seven hundred and fifty euros.

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English and French states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the attorney, known to the notary by his surname, Christian name, civil status and residence, the attorney signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction en langue française du texte qui précède:

L'an deux mille sept, le cinq janvier.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg).

A comparu:

La société à responsabilité limitée MULTI INVESTMENT LUXEMBOURG HOLDING S.à r.l., de droit luxembourgeois, ayant son siège social à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, R.C.S. Luxembourg section B numéro 106.996,

représentée par Monsieur David Sana, maître en droit, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte,

en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée.

Laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par le notaire et le mandataire, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Laquelle comparante, par son mandataire, a requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

Que la comparante est la seule et unique associée actuelle de la société à responsabilité limitée MC INVESTMENT CENTRAL EUROPE S.à r.l., ayant son siège social à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, R.C.S. Luxembourg section B numéro 107.135, constituée par acte de Maître Paul Frieders, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), en date du 11 mars 2005, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 789 du 6 août 2005, et dont les statuts ont été modifiés par acte de Maître Henri Hellinckx, notaire alors de résidence à Mersch, (Grand-Duché de Luxembourg), en date du 9 juin 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1662 du 2 septembre 2006,

et que la comparante a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'article dix des statuts est modifié et aura dorénavant la teneur suivante:

«La Société sera engagée, en toute circonstance, vis-à-vis des tiers, par les signatures conjointes de deux gérants ou par la ou les signature(s) simple ou conjointes de toute(s) personne(s) à qui de tels pouvoirs de signature ont été valablement délégués conformément à l'article 8.2. des Statuts.»

Deuxième résolution

La démission de Monsieur Luurt Albert Sibrand van der Ploeg de son mandat de gérant est acceptée et décharge lui est donnée pour l'exercice de son mandat.

Troisième résolution

La démission de Monsieur Henricus Johannes Petrus van Duren de son mandat de gérant est acceptée et décharge lui est donnée pour l'exercice de son mandat.

Quatrième résolution

La société à responsabilité limitée MULTI INVESTMENT LUXEMBOURG HOLDING S.à r.l., R.C.S. Luxembourg B n ° 106.996, avec siège social à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, est nommée comme gérant pour une durée indéterminée.

Cinquième résolution

Monsieur Daan den Boer, administrateur de société, né le 3 août 1966 à NL-Ede, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, est nommé comme gérant pour une durée indéterminée.

Sixième résolution

Le siège social est transféré de L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, à L-1841 Luxembourg, 2-4, rue du Palais de Justice.

Frais

Tous les frais et honoraires incombant à la société à raison des présentes sont évalués à la somme de sept cent cinquante euros.

Déclaration

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais et le français, constate par les présentes qu'à la requête de la personne comparante, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une traduction française, à la requête de la même personne et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire, connu du notaire par son nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: D. Sana, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 12 janvier 2007, vol. 540, fol. 69, case 12. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 2 mars 2007.

J. Seckler.

Référence de publication: 2007036444/231/115.

(070032592) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mars 2007.

MTK European S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8436 Steinfort, 8A, rue de Kleinbettingen.

R.C.S. Luxembourg B 124.759.

—
STATUTS

L'an deux mille sept, le vingt-six janvier.

Par-devant Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Remich.

Ont comparu:

1. Monsieur Yves Richer, demeurant à L-3392 Roedgen, 25, rue de Luxembourg;
2. Monsieur Philippe Marchal, juriste, demeurant à L-1260 Luxembourg, 100, rue de Bonnevoie.

Lesquels comparants, ès-qualités qu'ils agissent ont requis le notaire instrumentant de dresser acte constitutif d'une société anonyme qu'ils déclarent constituer entre eux et dont ils ont arrêté les statuts comme suit:

Titre I^{er} : Dénomination, Siège social, Objet, Durée

Art. 1^{er}. Il est formé une société anonyme sous la dénomination de MTK EUROPEAN S.A.

Art. 2. Le siège de la société est établi à Luxembourg.

Il pourra être transféré dans tout autre lieu de la commune par simple décision du conseil d'administration.

Au cas où des événements extraordinaires d'ordre politique ou économique, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales.

Une telle décision n'aura d'effet sur la nationalité de la société. La déclaration de transfert du siège sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'organe de la société qui se trouvera le mieux placé à cet effet dans les circonstances données.

Art. 3. La société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La société a pour objet la prise de participations sous quelque forme que ce soit dans toutes entreprises luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition par voie d'achat, de souscription ainsi que la réalisation par voie de vente ou d'échange, de tous titres, actions, obligations, et billets à ordre et autres garanties de tous genre, ainsi que l'administration et la gestion de leurs portefeuilles.

La société pourra notamment participer à la création et/ou au développement dans toutes entreprises commerciales, industrielles et financières et pourra accorder à ces dernières son aide par voie de prêt, garanties ou par d'autres voies.

La société pourra emprunter tous titres et actions. En général, elle pourra contrôler et réaliser toutes opérations qui s'avéreront nécessaires à l'accomplissement de son objet social sans pour autant être soumise à la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés à participation financière.

Elle pourra également procéder à la mise en place de réseaux commerciaux tant en Europe que dans le reste du monde et sera habilitée à faire toutes opérations dans le domaine du consulting et particulièrement du conseil en stratégie d'entreprise.

Titre II: Capital, Actions

Art. 5. Le capital social est fixé à trente-deux mille euros (32.000,- EUR) représenté par trois cent vingt (320) actions d'une valeur nominale de cent euros (100,- EUR) chacune.

Le capital souscrit de la société peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

Les actions de la société peuvent être créées au choix du propriétaire en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

Les titres peuvent aussi être nominatifs ou au porteur, au gré de l'actionnaire.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions, sous les conditions prévues par la loi.

La société a un capital autorisé de un million d'euros (1.000.000,- EUR) divisé en dix mille (10.000) actions d'une valeur nominale de cent euros (100,- EUR) euros chacune.

Le conseil d'administration est autorisé à émettre de nouvelles actions avec ou sans prime d'émission pour porter le capital de la société au montant total du capital autorisé en tout ou en partie et en temps qu'il appartiendra tel qu'il le déterminera et à accepter les souscriptions pour de telles actions endéans la période déterminée par l'article 32 (5) de la loi sur les sociétés commerciales.

La période ou l'étendue de ce pouvoir pourront être élargies suivant résolution des actionnaires en assemblée générale.

Titre III: Administration

Art. 6. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, associés ou non, nommés pour un terme qui ne peut excéder six années, par l'assemblée générale des actionnaires. Ils peuvent être réélus et révoqués à tout moment par l'assemblée générale.

Le nombre des administrateurs et la durée de leur mandat sont fixés par l'assemblée générale de la société.

En cas de vacance au sein du conseil d'administration, les administrateurs restants ont le droit provisoirement d'y pourvoir, et, la décision prise sera ratifiée à la prochaine assemblée.

Art. 7. Le conseil d'administration choisit parmi ses membres un président.

Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président ou sur la demande de deux administrateurs.

Le conseil d'administration ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, une procuration entre administrateurs étant permise, laquelle procuration peut être donnée par lettre, télégramme, télex ou fax.

En cas d'urgence, les administrateurs peuvent voter par lettre, télégramme, télex ou fax.

Les résolutions sont prises à la majorité des voix.

En cas de partage, le président a une voix prépondérante.

Art. 8. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous actes d'administration et de disposition qui rentrent dans l'objet social conformément à l'article 4 ci-dessus.

Il a dans sa compétence tous les actes qui ne sont pas réservés expressément par la loi et les statuts à l'assemblée générale.

Le conseil d'administration est autorisé à verser des acomptes sur dividendes, aux conditions prévues par la loi.

Art. 9. La société est engagée en toutes circonstances par les signatures conjointes de deux administrateurs, ou par la signature d'un administrateur-délégué, sans préjudice des décisions à prendre quant à la signature sociale en cas de délégation de pouvoirs et mandats conférés par le conseil d'administration en vertu de l'article 10 des statuts.

Art. 10. Le conseil d'administration peut déléguer la gestion journalière de la société à un ou plusieurs administrateurs qui prendront la dénomination d'administrateurs-délégués.

Le conseil d'administration peut aussi confier la direction de l'ensemble ou de telle partie ou branche spéciale des affaires sociales à un ou plusieurs directeurs, et donner des pouvoirs spéciaux pour des affaires déterminées à un ou plusieurs fondés de pouvoirs. Le fondé de pouvoir ou le directeur ne doit pas être nécessairement un administrateur ou un actionnaire.

La délégation à un membre du conseil d'administration est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale.

Art. 11. Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, sont suivies au nom de la société par le conseil d'administration, poursuites et diligences de son président ou d'un administrateur délégué à ces fins.

Titre IV: Surveillance

Art. 12. La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires nommés par l'assemblée générale, qui fixe leur nombre et leur rémunération, ainsi que la durée de leur mandat, qui ne peut excéder six années.

Ils peuvent être réélus ou révoqués à tout moment.

Titre V: Assemblée Générale

Art. 13. L'assemblée générale annuelle se réunit dans la commune du siège social, à l'endroit indiqué dans les convocations, le 17 mars de chaque année à 14.00 heures et ce pour la première fois en 2008.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale a lieu le premier jour ouvrable suivant.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés et s'ils déclarent qu'ils ont eu connaissance de l'ordre du jour, l'assemblée générale peut avoir lieu sans convocation préalable.

Chaque action donne droit à une voix.

Titre VI: Année sociale, Répartition des bénéfices

Art. 14. L'année sociale commence le 1^{er} janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

Exceptionnellement, le premier exercice social comprendra tout le temps à courir de la constitution de la société jusqu'au 31 décembre 2007.

Art. 15. L'excédent favorable du bilan, défalcation faite des charges sociales et des amortissements, forme le bénéfice net de la société. Sur ce bénéfice, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint le dixième du capital social, mais devrait toutefois être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve avait été entamé.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Titre VII: Dissolution, Liquidation

Art. 16. La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, nommés par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Titre VIII: Dispositions générales

Art. 17. Pour tous les points non spécifiés dans les présents statuts, les parties se réfèrent et se soumettent aux dispositions de la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et de ses lois modificatives.

Souscription - Libération

Les actions ont été souscrites comme suit:

	actions
1. Monsieur Yves Richer, préqualifié, cent soixante	160
2. Monsieur Philippe Marchal, préqualifié, cent soixante	160
Total: trois cent vingt	<u>320</u>

Ces actions ont été libérées par des versements en espèces à concurrence de 25%, de sorte que la somme de huit mille euros (8.000,- EUR) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant qui le constate expressément.

Constatation

Le notaire instrumentant a constaté que les conditions exigées par l'article 26 nouveau de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ont été accomplies.

Evaluation des frais

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, à environ mille cinq cents euros (1.500,- EUR).

Assemblée Générale extraordinaire

Les comparants préqualifiés, représentant la totalité du capital souscrit et se considérant comme dûment convoqués, se sont ensuite constitués en assemblée générale extraordinaire.

Après avoir constaté que la présente assemblée est régulièrement constituée, ils ont pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

- 1.- Le nombre des administrateurs est fixé à quatre (4) et celui des commissaires à un (1).
- 2.- Sont appelés aux fonctions d'administrateurs leur mandat expirant lors de l'assemblée générale de l'année 2010:
 - a) EXAGON INVESTMENT LIMITED, avec siège social, Oliaji Trade Centre, Francis Rachel Sreet, Suite 13, Seychelles Islands IBC 009474, ayant comme représentant permanent Madame Karine Bicard, avec adresse professionnelle à L-1260 Luxembourg, 100, rue de Bonnevoie;
 - b) Monsieur Samuel Thomas, Dirigeant de sociétés, né à Soisy-sous-Montmorency (France) le 28 janvier 1963, avec adresse professionnelle à L-3392 Roedgen, 25, rue de Luxembourg;
 - c) Monsieur Yves Richer, Dirigeant de sociétés, né à Commercy (France) le 25 novembre 1966, avec adresse professionnelle à L-3392 Roedgen, 25, rue de Luxembourg;
 - d) Monsieur Philippe Marchal, juriste, né à Metz (France) le 13 mai 1970, demeurant à L-1260 Luxembourg, 100, rue de Bonnevoie.
- 3.- Est appelé aux fonctions de commissaire aux comptes son mandat expirant lors de l'assemblée générale de l'année 2008: GEFCO AUDIT S. a r.l. inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 64.276, avec siège social à L-5811 Fentange, 50, rue de Bettembourg.
- 4.- Le siège social de la société est fixé à L-8436 Steinfort, 8a, rue de Kleinbettingen.

Dont acte, fait et passé à Remich, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, celle-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: Y. Richer, P. Marchal, M. Schaeffer.

Enregistré à Remich, le 30 janvier 2007, REM 2007/229. — Reçu 320 euros.

Le Receveur (signé): Molling.

Pour copie conforme, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Remich, le 16 février 2007.

M. Schaeffer.

Référence de publication: 2007037166/5770/160.

(070032954) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mars 2007.

Herbalife International Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 25.000,00.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 18, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 88.006.

—
Extrait des résolutions de l'actionnaire unique du 1^{er} mars 2007

Il résulte des résolutions de l'actionnaire unique de la Société que:

- M. Hugh Rees, vice Président Finance EMEA, né le 3 juillet 1953 à Carmarthen (Royaume-Uni), demeurant professionnellement HERBALIFE EUROPE LTD, Senator Court, 4 Belmont Road, Uxbridge Middlesex UB8 1HB, Royaume-Uni, a été nommé en tant que Gérant de la Société pour une durée indéterminée.
- la démission de M. Christophe Thomann en tant que Gérant a été approuvée.

Luxembourg, le 5 mars 2007.

HERBALIFE INTERNATIONAL LUXEMBOURG S.à r.l.

H. Dekhar

Finance Manager

Référence de publication: 2007036818/6675/20.

Enregistré à Luxembourg, le 6 mars 2007, réf. LSO-CC01382. - Reçu 89 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070032505) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mars 2007.

WH Luxembourg Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 5.024.540,88.

Siège social: L-1450 Luxembourg, 73, Côte d'Eich.
R.C.S. Luxembourg B 88.007.

—
Extrait des résolutions de l'actionnaire unique du 1^{er} mars 2007

Il résulte des résolutions de l'actionnaire unique de la Société que:

- M. Hugh Rees, vice Président Finance EMEA, né le 3 juillet 1953 à Carmarthen (Royaume-Uni), demeurant professionnellement HERBALIFE EUROPE LTD, Senator Court, 4 Belmont Road, Uxbridge Middlesex UB8 1HB, Royaume-Uni, a été nommé en tant que gérant de la Société pour une durée indéterminée.
- la démission de M. Christophe Thomann en tant que Gérant a été approuvée.

Luxembourg, le 5 mars 2007.

WH LUXEMBOURG HOLDINGS S.à r.l.

H. Dekhar

Finance Manager

Référence de publication: 2007036817/6675/20.

Enregistré à Luxembourg, le 6 mars 2007, réf. LSO-CC01387. - Reçu 89 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070032521) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mars 2007.

Danison Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.
R.C.S. Luxembourg B 83.009.

—
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue extraordinairement en date du 5 décembre 2006, que:

- Monsieur Olivier Liegeois;
- Monsieur Patrick Moinet;
- Monsieur Giovanni Stucchi.

Ont été réélus administrateurs, pour la durée d'une année, leurs mandats prenant fin lors de l'Assemblée Générale qui statuera sur les comptes arrêtés au 31 décembre 2009.

- Est réélue commissaire pour la même période, la société CERTIFICA LUXEMBOURG Sàrl, société à responsabilité limitée et ayant son siège au 54, avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 février 2007.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2007036789/6312/23.

Enregistré à Luxembourg, le 27 février 2007, réf. LSO-CB06460. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070032209) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mars 2007.

Epsilon Group S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 103.536.

Par la présente, nous vous prions de bien vouloir prendre en considération notre démission du mandat de commissaire aux comptes de votre société, EPSILON GROUP S.A. (RCS Luxembourg: B 103.536) et ce à partir de l'exercice 2005.

Luxembourg, le 1^{er} janvier 2007.

FIDUCIAIRE BEFAC EXPERTISES COMPTABLES ET FISCALE Sàrl

Signature

Référence de publication: 2007036805/734/14.

Enregistré à Luxembourg, le 8 février 2007, réf. LSO-CB02003. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070032132) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mars 2007.

HLF Luxembourg Distribution S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 18, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 124.455.

Extrait de la résolution de l'actionnaire unique du 1^{er} mars 2007

Il résulte de la résolution de l'actionnaire unique de la Société que:

- M. Hugh Rees, vice Président Finance EMEA, né le 3 juillet 1953 à Carmarthen (Royaume-Uni), demeurant professionnellement HERBALIFE EUROPE LTD, Senator Court, 4 Belmont Road, Uxbridge Middlesex UB8 1HB, Royaume-Uni, a été nommé en tant que gérant de la Société pour une durée indéterminée.

Luxembourg, le 5 mars 2007.

HLF LUXEMBOURG DISTRIBUTION S.à r.l.

H. Dekhar

Finance Manager

Référence de publication: 2007036811/6675/19.

Enregistré à Luxembourg, le 6 mars 2007, réf. LSO-CC01390. - Reçu 89 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070032536) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mars 2007.

Continental Wind Partners S.A., Société Anonyme Unipersonnelle.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 11A, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 122.868.

STATUTES

In the year two thousand and six, on the twelfth of December.

Before Maître Joseph Elvinger, notary public residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

Mr Fabrizio Cagnasso, conseil fiscal, residing at 31, avenue Princess Grace. 98000 Monaco, Montecarlo.

Being represented by Mrs Rachel Uhl, lawyer, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal, which, initialled ne varietur by the appearing person and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party, acting in the hereinabove stated capacities, has requested the notary to draw up the following articles of incorporation of a public limited company, which it declared to establish (the «Company»).

Chapter I.- Name, Registered office, Object, Duration

1. Form, Name.

1.1 The Company is hereby formed as a Luxembourg public limited liability company (société anonyme) governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg (and in particular, the amended law dated 10 August 1915 on commercial companies (the «1915 Law») and by the present articles (the «Articles»).

1.2 The Company exists under the firm name of CONTINENTAL WIND PARTNERS S.A.

2. Registered office.

2.1 The registered office of the Company is established in Luxembourg-City (Grand Duchy of Luxembourg).

2.2 It may be transferred to any other municipality in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the sole shareholder or in case of plurality of shareholders by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

2.3 The board of directors of the Company (the «Board of Directors») is authorized to change the address of the Company inside the municipality of the Company's registered office.

2.4 Should any political, economic or social events of an exceptional nature occur or threaten to occur which are likely to affect the normal functioning of the registered office or communications with abroad, the registered office may be provisionally transferred abroad until such time as circumstances have completely returned to normal. Such decision will not affect the Company's nationality which will notwithstanding such transfer, remain that of a Luxembourg company. The decision as to the transfer abroad of the registered office will be made by the Board of Directors.

3. Object. The Corporation's purpose is to take participations, in any form whatsoever, in other Luxembourg or foreign enterprises; to acquire any securities and rights through participation, contribution, underwriting firm purchase or option, negotiation or in any other way and namely to acquire patents and licences, to manage and develop them; to grant to enterprises in which the Corporation has an interest, any assistance, loans, advances or guarantees, to perform any operation which is directly or indirectly related to its purpose, however without taking advantage of the Act of July 31, 1929, on Holding Companies.

The Corporation can perform all commercial, technical and financial operations, connected directly or indirectly to facilitating the accomplishment of its purpose in all areas as described above.

The company can open branches in- and outside the country.

4. Duration. The Company is formed for an unlimited duration.

Chapter II - Capital

5. Capital. The subscribed capital is set at thirty-one thousand Euro (€ 31,000.-), divided into three hundred and ten (310) registered shares with a par value of one hundred Euro (€ 100.-) each, fully paid up (by 100 %).

6. Form of the shares. The shares are in principle in registered form, or in bearer form at the request of the shareholder (s) and subject to legal conditions.

7. Payment of shares. Payments on shares not fully paid up at the time of subscription may be made at the time and upon conditions which the Board of Directors shall from time to time determine. Any amount called up on shares will be charged equally on all outstanding shares which are not fully paid up.

8. Modification of capital - Limitation to the right to transfer the shares.

8.1 The subscribed capital of the Company may be increased or reduced by resolutions of the shareholders adopted in the manner legally required for amending the Articles.

8.2 The Company can repurchase its own shares within the limits set by law.

Chapter III - Directors, Board of directors, Statutory auditor

9. Board of directors or sole director.

9.1 In case of plurality of shareholders, the Company must be managed by a Board of Directors consisting of at least three members (each a «Director»), who need not be shareholders.

9.2 In case the Company is established by a sole shareholder or if at the occasion of a general meeting of shareholders, it is established that the Company has only one shareholder left, the Company must be managed by a Board of Directors consisting of either one Director (the «Sole Director») until the next ordinary general meeting of the shareholders noticing the existence of more than one shareholder or by at least three Directors. A legal entity may be a member of the Board of Directors or may be the Sole Director of the Company. In such a case, the Board of Directors or the Sole Director shall appoint or confirm the appointment of its legal representative in compliance with the 1915 Law.

9.3 The Directors or the Sole Director are appointed by the general meeting of shareholders for a period not exceeding six years and are re-eligible. They may be removed at any time by a resolution of the general meeting of shareholders.

They will remain in function until their successors have been appointed. In case a Director is elected without mention of the term of his mandate, he is deemed to be elected for six years from the date of his election.

9.4 In the event of vacancy of a member of the Board of Directors because of death, retirement or otherwise, the remaining Directors thus appointed may meet and elect, by majority vote, a Director to fill such vacancy until the next general meeting of shareholders which will be asked to ratify such election.

10. Meetings of the board of directors.

10.1 The Board of Directors shall elect a chairman (the «Chairman») from among its members. The first Chairman may be appointed by the first general meeting of shareholders. If the Chairman is unable to be present, he will be replaced by a Director elected for this purpose from among the Directors present at the meeting.

10.2 The meetings of the Board of Directors are convened by the Chairman or by any Director. In case that all the Directors are present or represented, they may waive all convening requirements and formalities.

10.3 The Board of Directors can only validly meet and take decisions if a majority of members is present or represented by proxies.

10.4 Any Director may act at any meeting of the Board of Directors by appointing in writing another Director as his proxy. A Director may also appoint another Director to represent him by phone to be confirmed in writing at a later stage.

10.5 All decisions by the Board of Directors require a simple majority of votes cast. In case of ballot, the Chairman has a casting vote.

10.6 The use of video-conferencing equipment and conference call shall be allowed provided that each participating Director being able to hear and to be heard by all other participating directors using this technology, shall be deemed to be present and shall be authorised to vote by video or by telephone.

10.7 Circular resolutions of the Board of Directors can be validly taken if approved in writing and signed by all the Directors in person (résolution circulaire). Such approval may be in a single or in several separate documents sent by fax or e-mail. These resolutions shall have the same effect and validity as resolutions voted at the Directors' meetings, duly convened. The date of such resolutions shall be the date of the last signature.

10.8 Votes may also be cast by any other means, such as fax, e-mail, or by telephone provided in such latter event such vote is confirmed in writing.

10.9 The minutes of a meeting of the Board of Directors shall be signed by all Directors present at the meeting. Extracts shall be certified by the Chairman of the Board of Directors or by any two Directors.

11. General powers of the board of directors.

11.1 The Board of Directors or the Sole Director is vested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in the Company's interests. All powers not expressly reserved by law to the general meeting of shareholders fall within the competence of the Board of Directors.

11.2 The Board of Directors or the Sole Director of the Company is authorised to create one or more compartments, representing the assets of the Company financed with the proceeds of a specific issue by the Company of securities and corresponding each to a separate part of the Company's estate and the Board of Directors is authorised to transfer, assign and dispose of the assets of the Company in accordance with the Securitisation Law.

12. Delegation of powers.

12.1 The Board of Directors or the Sole Director may delegate its powers to conduct the daily management and affairs of the Company and the representation of the Company for such daily management and affairs to any member or members of the Board of Directors, directors, managers or other officers who need not be shareholders of the Company, under such terms and with such powers as the Board shall determine.

12.2 The Board of Directors or the Sole Director may also confer all powers and special mandates to any persons who need not to be directors, appoint and dismiss all officers and employees and fix their emoluments.

13. Representation of the company. Towards third parties, in all circumstances, the Company shall be, in case of a Sole Director, bound by the sole signature of the Sole Director or, in case of plurality of directors, by the joint signatures of one A director and one B Director or by the single signature of any person to whom such signatory power shall be delegated by any two directors or the Sole Director of the Company, but only within the limits of such power.

14. External auditor.

14.1 The accounts of the Company are audited by one or more statutory auditor (réviseurs d'entreprises) appointed by the Board of Directors or by the Sole Director.

Chapter V - General meeting of shareholders

15. Powers of the general meeting of shareholders.

15.1 If there is only one shareholder, that sole shareholder assumes all powers conferred to the general meeting of shareholders and takes the decision in writing.

15.2 In case of plurality of shareholders, the general meeting of shareholders shall represent the entire body of shareholders of the Company. It shall have the broadest powers to order, carry out or ratify acts relating to the operations of the Company.

15.3 Any general meeting shall be convened by means of convening notice sent to each registered shareholder by registered letter at least fifteen days before the meeting. In case that all the shareholders are present or represented and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting, they may waive all convening requirements and formalities of publication.

15.4 A shareholder may be represented at a shareholders' meeting by appointing in writing (or by fax or e-mail or any similar means) an attorney who need not to be a shareholder and is therefore entitled to vote by proxy.

15.5 The shareholders are entitled to participate to the meeting by videoconference or by telecommunications means allowing their identification, and are deemed to be present, for the quorum conditions and the majority. These means must comply with technical features guaranteeing an effective participation to the meeting whereof the deliberations are retransmitted in a continuing way.

15.6 Unless otherwise provided by law or by the Articles, all decisions by the ordinary general meeting of shareholders shall be taken by simple majority of the votes, regardless of the proportion of the capital represented.

15.7 An extraordinary general meeting convened to amend any provisions of the Articles shall not validly deliberate unless at least one half of share capital is present or represented and the agenda indicates the proposed amendments to the Articles.

15.8 However, the nationality of the Company may be changed and the commitments of its shareholders may be increased or reduced only with the unanimous consent of all the shareholders and in compliance with any other legal requirement.

16. Place and date of the annual general meeting of shareholders. The annual general meeting of shareholders is held in the City of Luxembourg, at a place specified in the notice convening the meeting in Luxembourg on 15th of June, at 12 pm, and for the first time in 2008.

17. Other general meetings. Any Director may convene other general meetings. A general meeting has to be convened at the request of the shareholders which together represent one fifth of the capital of the Company.

18. Votes. Each share is entitled to one vote. A shareholder may act at any general meeting, even the annual general meeting of shareholders, by appointing another person as his proxy in writing.

Chapter VI - Business year, Distribution of profits

19. Business year.

19.1 The business year of the Company begins on the first day of January and ends on the last day of December of each year, except for the first business year which commences on the date of incorporation of the Company and ends on the December 31st, 2007.

19.2 The Board of Directors draws up the balance sheet and the profit and loss account. It submits these documents together with a report of the operations of the Company at least one month prior to the annual general meeting of shareholders to the external auditors who shall make a report containing comments on such documents.

20. Distribution of profits.

20.1 Each year at least five per cent of the net profits has to be allocated to the legal reserve account. This allocation is no longer mandatory if and as long as such legal reserve amounts to at least one tenth of the capital of the Company.

20.2 After allocation to the legal reserve, the general meeting of shareholders determines the appropriation and distribution of net profits.

20.3 The Board of Directors may resolve to pay interim dividends in accordance with the terms prescribed by law.

Chapter VII - Dissolution, Liquidation

21. Dissolution, Liquidation.

21.1 The Company may be dissolved by a decision of the general meeting of shareholders voting with the same quorum as for the amendment of the Articles.

21.2 Should the Company be dissolved, the liquidation will be carried out by one or more liquidators appointed by the general meeting of shareholders.

21.3 If no liquidators are appointed by the general meeting of shareholders, the Directors or the Sole Director shall be deemed to be liquidators vis-à-vis third parties.

Chapter VIII - Applicable law

22. Applicable law. All matters not governed by these Articles shall be determined in accordance with the 1915 Law.

Subscription and payment

The Articles having thus been established, the above-named party has subscribed for the 310 shares as follows:

	Shares
1. M. Fabrizio Cagnasso	310
Total:	310

All these shares have been fully paid up, so that the sum of thirty-one thousand Euro (€ 31,000.-) is forthwith at the free disposal of the Company, as has been proved to the notary.

Statement

The notary drawing up the present deed declares that the conditions set forth in Article 26 of the 1915 Law have been fulfilled and expressly bears witness to their fulfilment.

Estimate of costs

The parties have estimated the costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its incorporation at about two thousand euros.

First extraordinary general meeting of shareholders

The above-named parties, representing the entire subscribed capital and considering themselves as duly convened, have immediately proceeded to hold an extraordinary general meeting of shareholders and have unanimously passed the following resolutions:

1. The Company's address is fixed at L-1724 Luxembourg, 11A, boulevard Prince Henri.
2. The following have been elected as Directors of the Company for a maximum period of six (6) years, their mandate expiring on occasion of the annual general meeting of shareholders to be held in 2012:

A Directors:

- a) Mr Fabrizio Cagnasso, conseil fiscal residing at 31, avenue Princess Grace, 98000 Monaco, Montecarlo.
- b) Mr Mark Crandall, conseil fiscal, residing at 4 Wedderburn Road, London, NW3 5QEA.

B Directors:

- b) Mr Guy Hornick, expert-comptable, with professional address in Luxembourg, 15, boulevard de la Foire.
- c) Mr Claude Schmitz, conseil fiscal, with professional address in Luxembourg, 15, boulevard de la Foire.

3. The statutory auditor will be AUDIEX, with registered office at L-1510 Luxembourg, 57, avenue de la Faiencerie.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing persons, all of whom are known to the notary, by their surnames, Christian names, civil status and residences, the said persons appearing signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française de ce qui précède:

L'an deux mille six, le douze décembre.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

A comparu:

M. Fabrizio Cagnasso, conseil fiscal, demeurant au 31, avenue Princess Grace, 98000 Monaco, Montecarlo.

Etant représenté par Madame Rachel Uhl, juriste, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé, laquelle, paraphée ne varietur par la comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Lequel comparant, agissant selon la dite qualité, a requis le notaire instrumentant de dresser l'acte constitutif d'une société anonyme qu'ils déclarent constituer (la «Société»).

STATUTS

Titre I^{er} - Dénomination, Siège, Objet, Durée

1. Forme, Dénomination.

1.1 La Société est une société anonyme luxembourgeoise régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg (et en particulier, la loi telle qu'elle a été modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales (la «Loi de 1915»)) et par les présents statuts (les «Statuts»).

1.2 La Société adopte la dénomination CONTINENTAL WIND PARTNERS S.A.

2. Siège social.

2.1 Le siège social de la Société est établi dans la ville de Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

2.2 Il peut être transféré vers tout autre commune à l'intérieur du Grand-Duché de Luxembourg au moyen d'une résolution de l'actionnaire unique ou en cas de pluralité d'actionnaires au moyen d'une résolution de l'assemblée générale de ses actionnaires délibérant selon la manière prévue pour la modification des Statuts.

2.3 Le conseil d'administration de la Société (le «Conseil d'Administration») est autorisé à changer l'adresse de la Société à l'intérieur de la commune du siège social statutaire.

2.4 Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales, sans que toutefois cette mesure puisse avoir d'effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert, conservera la nationalité luxembourgeoise. Pareille décision de transfert du siège social sera prise par le Conseil d'Administration.

3. Objet. L'objet de la Société est, aussi bien au Luxembourg qu'à l'étranger et sous quelque forme que ce soit, toutes activités industrielles, commerciales, financières, mobilières ou immobilières, qui sont directement ou indirectement en relation avec la création, la gestion et le financement, sous quelque forme que ce soit, de toutes entreprises et sociétés dont l'objet consiste en toutes activités, sous quelque forme que ce soit, ainsi que la gestion et le développement, permanent ou temporaire, du porte-feuille créé dans ce but, pour autant que la société sera considérée comme une société de participations financières conformément aux lois applicables.

La Société peut prendre des participations de toutes façons dans toutes affaires, entreprises ou sociétés ayant un objet identique, analogue ou en relation, ou qui peuvent favoriser le développement ou l'extension de ses activités.

En général, la Société peut prendre toutes mesures et mener à bien toutes opérations commerciales, financières, mobilières ou immobilières qui lui sembleront utiles au développement et à l'extension de ses activités

4. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Titre II - Capital

5. Capital social. Le capital social souscrit est fixé à trente et un mille Euros (31.000,- €), divisé en trois cent dix (310) actions nominatives d'une valeur nominale de cent Euros (100,- €) chacune, lesquelles sont entièrement libérées (à raison de 100%).

6. Nature des actions. Les actions sont, en principe, nominatives ou au porteur à la demande des actionnaires et dans le respect des conditions légales.

7. Versements. Les versements à effectuer sur les actions non entièrement libérées lors de leur souscription pourront se faire aux dates et aux conditions que le conseil d'administration déterminera de temps à autres. Tout versement appelé s'impute à parts égales sur l'ensemble des actions qui ne sont pas entièrement libérées.

8. Modification du capital.

8.1 Le capital souscrit de la Société peut être augmenté ou réduit par décisions des actionnaires statuant comme en matière de modification des Statuts.

8.2 La Société peut procéder au rachat de ses propres actions aux conditions prévues par la loi.

Titre III - Administrateurs, Conseil d'Administration, Réviseurs d'entreprises

9. Conseil d'Administration.

9.1 En cas de pluralité d'actionnaires, la Société doit être administrée par un Conseil d'Administration composé de trois membres au moins (chacun un «Administrateur»), actionnaires ou non.

9.2 Si la Société est établie par un actionnaire unique ou si à l'occasion d'une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que la Société a seulement un actionnaire restant, la Société doit être administrée par un Conseil d'Administration consistant soit en un Administrateur (L'«Administrateur Unique») jusqu'à la prochaine assemblée générale des actionnaires constatant l'existence de plus d'un actionnaire ou par au moins trois Administrateurs. Une société peut être membre du Conseil d'Administration ou peut être l'Administrateur Unique de la Société. Dans un tel cas, le Conseil d'Administration ou l'Administrateur unique nommera ou confirmera la nomination de son représentant permanent en conformité avec la Loi de 1915.

9.3 Les Administrateurs ou l'Administrateur Unique sont nommés par l'assemblée générale des actionnaires pour une période n'excédant pas six ans et sont rééligibles. Ils peuvent être révoqués à tout moment par l'assemblée générale des actionnaires. Ils restent en fonction jusqu'à ce que leurs successeurs soient nommés. Les Administrateurs élus sans indication de la durée de leur mandat, seront réputés avoir été élus pour un terme de six ans.

9.4 En cas de vacance du poste d'un administrateur pour cause de décès, de démission ou autre raison, les administrateurs restants nommés de la sorte peuvent se réunir et pourvoir à son remplacement, à la majorité des votes, jusqu'à la prochaine assemblée générale des actionnaires portant ratification du remplacement effectué.

10. Réunions du Conseil d'Administration.

10.1 Le Conseil d'Administration élira parmi ses membres un président (le «Président»). Le premier Président peut être nommé par la première assemblée générale des actionnaires. En cas d'empêchement du Président, il sera remplacé par l'Administrateur élu à cette fin parmi les membres présents à la réunion.

10.2 Le Conseil d'Administration se réunit sur convocation du Président ou d'un Administrateur. Lorsque tous les Administrateurs sont présents ou représentés, ils pourront renoncer aux formalités de convocation.

10.3 Le Conseil d'Administration ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée par procuration.

10.4 Tout Administrateur est autorisé à se faire représenter lors d'une réunion du Conseil d'Administration par un autre Administrateur, pour autant que ce dernier soit en possession d'une procuration écrite. Un Administrateur peut également désigner par téléphone un autre Administrateur pour le représenter. Cette désignation devra être confirmée par une lettre écrite.

10.5 Toute décision du Conseil d'Administration est prise à la majorité simple des votes émis. En cas de partage, la voix du Président est prépondérante.

10.6 L'utilisation de la vidéo conférence et de conférence téléphonique est autorisée pour autant que chaque participant soit en mesure de prendre activement part à la réunion, c'est à dire notamment d'entendre et d'être entendu par tous les autres Administrateurs participant et utilisant ce type de technologie, seront réputés présents à la réunion et seront habilités à prendre part au vote via le téléphone ou la vidéo.

10.7 Des résolutions du Conseil d'Administration peuvent être prises valablement par voie circulaire si elles sont signées et approuvées par écrit par tous les Administrateurs personnellement (résolution circulaire). Cette approbation peut résulter d'un seul ou de plusieurs documents séparés transmis par fax ou e-mail. Ces décisions auront le même effet et la même validité que des décisions votées lors d'une réunion du Conseil d'Administration, dûment convoqué. La date de ces résolutions doit être la date de la dernière signature.

10.8 Les votes pourront également s'exprimer par tout autre moyen généralement quelconque tels que fax, e-mail ou par téléphone, dans cette dernière hypothèse, le vote devra être confirmé par écrit.

10.9 Les procès-verbaux des réunions du Conseil d'Administration sont signés par tous les membres présents aux séances. Des extraits seront certifiés par le président du Conseil d'Administration ou par deux Administrateurs.

11. Pouvoirs généraux du Conseil d'Administration.

11.1 Le Conseil d'Administration ou l'Administrateur Unique est investi des pouvoirs les plus larges de passer tous actes d'administration et de disposition dans l'intérêt de la Société. Tous pouvoirs que la loi ne réserve pas expressément à l'assemblée générale des actionnaires sont de la compétence du Conseil d'Administration.

11.2 Le Conseil d'Administration ou l'Administrateur Unique de la Société est habilité à créer un ou plusieurs compartiments, correspondant aux actifs de la Société financés avec les produits d'une émission spécifique de titres par la Société et correspondant chacun à une partie distincte du patrimoine de la Société et le Conseil d'Administration est autorisé à transmettre, céder et disposer des actifs de la Société conformément à la Loi Titrisation.

12. Délégation de pouvoirs.

12.1 Le Conseil d'Administration ou l'Administrateur Unique pourra déléguer ses pouvoirs relatifs à la gestion journalière des affaires de la Société et à la représentation de la Société pour la conduite journalière des affaires, à un ou plusieurs membres du Conseil d'Administration, directeurs, gérants et autres agents, associés ou non, agissant à telles conditions et avec tels pouvoirs que le Conseil déterminera.

12.2 Le Conseil d'Administration ou l'Administrateur Unique pourra également conférer tous pouvoirs et mandats spéciaux à toutes personnes qui n'ont pas besoin d'être Administrateurs, nommer et révoquer tous fondés de pouvoirs et employés, et fixer leurs émoluments.

13. Représentation de la société. Envers les tiers, en toutes circonstances, la Société sera engagée, en cas d'Administrateur Unique, par la signature unique de son Administrateur Unique ou, en cas de pluralité d'administrateurs, par la signature conjointe d'un administrateur A et d'un administrateur B ou par la signature unique de toute personne à qui le pouvoir de signature aura été délégué par deux Administrateurs ou par l'Administrateur Unique de la Société, mais seulement dans les limites de ce pouvoir.

14. Réviseur d'entreprise.

14.1 La Société est contrôlée par un ou plusieurs réviseurs d'entreprises nommés par le Conseil d'Administration ou par l'Administrateur Unique.

Titre V- Assemblée générale des actionnaires

15. Pouvoirs de l'assemblée générale des actionnaires.

15.1 S'il y a seulement un actionnaire, l'actionnaire unique assure tous les pouvoirs conférés à l'assemblée générale des actionnaires et prend les décisions par écrit.

15.2 En cas de pluralité d'actionnaires, l'assemblée générale des actionnaires représente tous les actionnaires de la Société. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour ordonner, exécuter ou ratifier tous les actes relatifs à l'activité de la Société.

15.3 Toute assemblée générale sera convoquée par voie de lettres recommandées envoyées à chaque actionnaire nominatif au moins quinze jours avant l'assemblée. Lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés et s'ils déclarent avoir pris connaissance de l'agenda de l'assemblée, ils pourront renoncer aux formalités préalables de convocation ou de publication.

15.4 Un actionnaire peut être représenté à l'assemblée générale des actionnaires en nommant par écrit (ou par fax ou par e-mail ou par tout moyen similaire) un mandataire qui ne doit pas être un actionnaire et est par conséquent autorisé à voter par procuration.

15.5 Les actionnaires sont autorisés à participer à une assemblée générale des actionnaires par visioconférence ou par des moyens de télécommunications permettant leur identification et sont considérés comme présent, pour les conditions de quorum et de majorité. Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant une participation effective à l'assemblée dont les délibérations sont retransmises de façon continue.

15.6 Sauf dans les cas déterminés par la loi ou les Statuts, les décisions prises par l'assemblée ordinaire des actionnaires sont adoptées à la majorité simple des voix, quelle que soit la portion du capital représentée.

15.7 Une assemblée générale extraordinaire des actionnaires convoquée aux fins de modifier une disposition des Statuts ne pourra valablement délibérer que si au moins la moitié du capital est présente ou représentée et que l'ordre du jour indique les modifications statutaires proposées.

15.8 Cependant, la nationalité de la Société peut être changée et l'augmentation ou la réduction des engagements des actionnaires ne peuvent être décidés qu'avec l'accord unanime des actionnaires et sous réserve du respect de toute autre disposition légale.

16. Lieu et date de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires. L'assemblée générale annuelle des actionnaires se réunit chaque année dans la Ville de Luxembourg, à l'endroit indiqué dans les convocations le 15 juin à 12.00 heures, et pour la première fois en 2008.

17. Autres assemblées générales. Tout Administrateur peut convoquer d'autres assemblées générales. Une assemblée générale doit être convoquée sur la demande d'actionnaires représentant le cinquième du capital social.

18. Votes. Chaque action donne droit à une voix. Un actionnaire peut se faire représenter à toute assemblée générale des actionnaires, y compris l'assemblée générale annuelle des actionnaires, par une autre personne désignée par écrit.

Titre VI - Année sociale, Répartition des bénéfices

19. Année sociale.

19.1 L'année sociale commence le premier janvier et fini le trente et un décembre de chaque année, sauf pour la première année sociale qui commence au jour de la constitution de la Société et qui se termine au 31 décembre 2007.

19.2 Le Conseil d'Administration établit le bilan et le compte de profits et pertes. Il remet les pièces avec un rapport sur les opérations de la Société, un mois au moins avant l'assemblée générale ordinaire des actionnaires, aux réviseurs d'entreprises qui commenteront ces documents dans leur rapport.

20. Répartition des bénéfices.

20.1 Chaque année cinq pour cent au moins des bénéfices nets sont prélevés pour la constitution de la réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la réserve aura atteint dix pour cent du capital social.

20.2 Après dotation à la réserve légale, l'assemblée générale des actionnaires décide de la répartition et de la distribution du solde des bénéfices nets.

20.3 Le Conseil d'Administration est autorisé à verser des acomptes sur dividendes en se conformant aux conditions prescrites par la loi.

Titre VII - Dissolution, Liquidation

21. Dissolution, Liquidation.

21.1 La Société peut être dissoute par une décision de l'assemblée générale des actionnaires, délibérant dans les mêmes conditions que celles prévues pour la modification des Statuts.

21.2 Lors de la dissolution de la Société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, nommés par l'assemblée générale des actionnaires.

21.3 A défaut de nomination de liquidateurs par l'assemblée générale des actionnaires, les Administrateurs ou l'Administrateur Unique seront considérés comme liquidateurs à l'égard des tiers.

Titre VIII - Loi applicable

22. Loi applicable. La loi du 10 août 1915 et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y a pas été dérogé par les présents Statuts.

Souscription et libération

Les Statuts de la Société ayant ainsi été arrêtés, les comparants préqualifiés déclarent souscrire les trois cent dix (310) actions comme suit:

	Actions
1. M. Fabrizio Cagnasso	310
Total:	310

Toutes les actions ont été intégralement libérées par des versements en numéraire de sorte que la somme de trente et un mille Euros (31.000,- €) se trouve dès à présent à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

Déclaration

Le notaire rédacteur de l'acte déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, et en constate expressément l'accomplissement.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, est évalué à deux mille Euros.

Première assemblée générale extraordinaire

Immédiatement après la constitution de la Société, les actionnaires, représentant l'intégralité du capital social et se considérant dûment convoqués, se sont réunis en assemblée générale et ont pris, à l'unanimité, les décisions suivantes:

1. L'adresse de la Société est fixée à L-1724 Luxembourg, 11A, boulevard Prince Henri.
2. Sont appelés aux fonctions d'Administrateurs pour une période maximale de six (6) ans, chacun pour un mandat expirant lors de l'assemblée générale annuelle des actionnaires de l'année 2012.

Administrateurs A:

- a) M. Fabrizio Cagnasso, conseil fiscal, demeurant au 31, avenue Princess Grace, 98000 Monaco, Montecarlo.
- b) M. Mark Crandall, conseil fiscal, demeurant au 4 Wedderburn Road, London, NW3 5QEA.

Administrateurs B:

- b) M. Guy Hornick, expert-comptable, demeurant professionnellement à Luxembourg, 15, boulevard de la Foire.
 - c) Mr Claude Schmitz, conseil fiscal, demeurant professionnellement à Luxembourg, 15, boulevard de la Foire.
3. Est nommé commissaire aux comptes: AUDIEX, ayant son siège social à L-1510 Luxembourg, 57, avenue de la Faïencerie.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête des personnes comparantes les présents Statuts sont rédigés en anglais suivis d'une version française, à la requête des mêmes personnes et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes,

Et après lecture, les comparants prémentionnés, tous connus par le notaire par leurs noms, prénoms, état civil et résidences, ont signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: R. Uhl, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 15 décembre 2006, vol. 156S, fol. 64, case 8. — Reçu 310 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 décembre 2006.

J. Elvinger.

Référence de publication: 2007036402/211/432.

(070000928) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 janvier 2007.

Twinterg, Société Anonyme.

Siège social: L-4108 Esch-sur-Alzette, 201, route d'Ehlerange.

R.C.S. Luxembourg B 64.224.

Dépôt des comptes annuels et rapport de révision au 31 décembre 2002.

Le bilan au 31 décembre 2002 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2007036824/6932/13.

Enregistré à Luxembourg, le 7 mars 2007, réf. LSO-CC01821. - Reçu 129 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070033422) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mars 2007.

Vermudo S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 42.250,00.**

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 114.212.

Extrait des résolutions des associés du 13 février 2007

Les associés de VERMUDO S.à r.l. (la «Société»), ont décidé comme suit:

- D'accepter la démission des gérants suivant avec effet immédiat:

Gérants de catégorie A:

Michel van Krimpen, né le 19 février 1968 à Rotterdam, Pays-Bas, demeurant professionnellement au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Alan Botfield, né le 22 décembre 1970 à Stirling, Ecosse, demeurant professionnellement au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Gérant de catégorie B:

Glenn Hunter Aaronson, né le 25 mars 1967 à New York, Etats Unis d'Amérique, demeurant professionnellement au Cabot Square, Canary Wharf, Londres, E14 4QA, Royaume Uni.

- De nommer les gérants suivant avec effet immédiat et pour une durée indéterminée:

Gérants de catégorie A:

Thijs van Ingen, né le 5 décembre 1974 à Tiel, Pays-Bas, demeurant professionnellement au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Mark Beckett, né le 14 septembre 1975 à Londres, Royaume Uni, demeurant professionnellement au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Gérant de catégorie B:

Martijn Bosch, né le 28 octobre 1976 à Hengelo, Pays-Bas, demeurant professionnellement au 6B, routes de Trèves, L-2633 Senningerberg, Luxembourg.

Les gérants actuels sont:

- Thijs van Ingen - gérant de catégorie A
- Mark Beckett - gérant de catégorie A
- Jan-Dries Mulder - gérant de catégorie B
- Martijn Bosch - gérant de catégorie B

Luxembourg, le 20 février 2007.

T. van Ingen.

Référence de publication: 2007036825/710/36.

Enregistré à Luxembourg, le 28 février 2007, réf. LSO-CB06754. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070032480) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mars 2007.

Ramiro S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 111.425,00.**

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 114.211.

Extrait des résolutions de l'associé du 13 février 2007

L'associé de RAMIRO S.à r.l. (la «Société»), a décidé comme suit:

- D'accepter la démission des gérants suivant avec effet immédiat:

Gérants de catégorie A:

Michel van Krimpen, né le 19 février 1968 à Rotterdam, Pays-Bas, demeurant professionnellement au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Alan Botfield, né le 22 décembre 1970 à Stirling, Ecosse, demeurant professionnellement au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Gérant de catégorie B:

Glenn Hunter Aaronson, né le 25 mars 1967 à New York, Etats Unis d'Amérique, demeurant professionnellement au Cabot Square, Canary Wharf, Londres, E14 4QA, Royaume Uni.

- De nommer les gérants suivant avec effet immédiat et pour une durée indéterminée:

Gérants de catégorie A:

Thijs van Ingen, né le 5 décembre 1974 à Tiel, Pays-Bas, demeurant professionnellement au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Mark Beckett, né le 14 septembre 1975 à Londres, Royaume Uni, demeurant professionnellement au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Gérant de catégorie B:

Martijn Bosch, né le 28 octobre 1976 à Hengelo, Pays-Bas, demeurant professionnellement au 6B, routes de Trèves, L-2633 Senningerberg, Luxembourg.

Les gérants actuels sont:

- Thijs van Ingen - gérant de catégorie A
- Mark Beckett - gérant de catégorie A
- Jan-Dries Mulder - gérant de catégorie B
- Martijn Bosch - gérant de catégorie B

Luxembourg, le 20 février 2007.

T. van Ingen.

Référence de publication: 2007036823/710/36.

Enregistré à Luxembourg, le 28 février 2007, réf. LSO-CB06752. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070032485) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mars 2007.

Twinerg, Société Anonyme.

Siège social: L-4108 Esch-sur-Alzette, 201, route d'Ehlerange.

R.C.S. Luxembourg B 64.224.

Dépôt des comptes annuels et rapport de révision au 31 décembre 2003.

Le bilan au 31 décembre 2003 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2007036826/6932/13.

Enregistré à Luxembourg, le 7 mars 2007, réf. LSO-CC01823. - Reçu 133 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070033429) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mars 2007.

Twinerg, Société Anonyme.

Siège social: L-4108 Esch-sur-Alzette, 201, route d'Ehlerange.

R.C.S. Luxembourg B 64.224.

Dépôt des comptes annuels et rapport de révision au 31 décembre 2004.

Le bilan au 31 décembre 2004 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2007036827/6932/13.

Enregistré à Luxembourg, le 7 mars 2007, réf. LSO-CC01824. - Reçu 123 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070033436) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mars 2007.

Cachan Lux S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle,

(anc. Lexin Er (Lux) Cachan S.à r.l.).

Capital social: EUR 49.500,00.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 97.127.

—
Transfert de parts sociales

Il résulte d'un contrat de transfert de parts sociales signé en date du 7 février 2007 que la société LEXIN ER (LUX) II S.à r.l., ayant son siège social à 6, rue Adolphe à L-1116 Luxembourg, a cédé 1.980 parts sociales qu'elle détenait dans la société, à la société INVESCO PIT (LUXEMBOURG) S.à r.l. ayant son siège social à 1, rue allée Scheffer à L-2520 Luxembourg, immatriculée sous le numéro B 121.720.

Depuis, les parts sociales de la société sont entièrement détenues par la société INVESCO PIT (LUXEMBOURG) S.à r.l.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

CACHAN LUX S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2007036819/250/21.

Enregistré à Luxembourg, le 2 mars 2007, réf. LSO-CC00702. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070033249) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mars 2007.

Value Strategy Fund, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 16, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 62.976.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale annuelle du 17 janvier 2007

L'Assemblée Générale Annuelle des Actionnaires reconduit, jusqu'à la prochaine Assemblée Générale Annuelle des actionnaires, qui se tiendra en janvier 2008, les mandats de Messieurs Bruno Van Caloen, Marco Mennella et Steven Sarens, Administrateurs en place.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

EURO-VL LUXEMBOURG S.A.

Signatures

Référence de publication: 2007036828/3451/16.

Enregistré à Luxembourg, le 2 mars 2007, réf. LSO-CC00465. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070032467) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mars 2007.

Twinerg, Société Anonyme.

Siège social: L-4108 Esch-sur-Alzette, 201, route d'Ehlerange.

R.C.S. Luxembourg B 64.224.

—
Dépôt des comptes annuels et rapport de révision au 31 décembre 2005.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2007036829/6932/13.

Enregistré à Luxembourg, le 7 mars 2007, réf. LSO-CC01826. - Reçu 143 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070033440) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mars 2007.

Opera Fund, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 16, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 92.983.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale annuelle du 15 janvier 2007

L'Assemblée Générale Annuelle des Actionnaires renouvelle les mandats d'Administrateurs, jusqu'à la prochaine Assemblée Générale Annuelle qui se tiendra en janvier 2008, de Messieurs Stéphane Wathier, Daniel Didier et Alain Robillard.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

EURO-VL LUXEMBOURG S.A.

Signatures

Référence de publication: 2007036830/3451/16.

Enregistré à Luxembourg, le 2 mars 2007, réf. LSO-CC00466. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070032461) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mars 2007.

SGAM AI MSA Series, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 16, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 102.392.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale annuelle du lundi 10 juillet 2006

L'Assemblée Générale Annuelle des Actionnaires renouvelle, pour une période de un an prenant fin à la prochaine Assemblée Générale Annuelle de juillet 2007, les mandats d'Administrateurs de Messieurs Brosse Philippe, Assayag Arié et Ruadel Benoît.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

EURO-VL LUXEMBOURG SA

Corporate and domiciliary agent

Signatures

Référence de publication: 2007036832/3451/17.

Enregistré à Luxembourg, le 2 mars 2007, réf. LSO-CC00464. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070032457) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mars 2007.

Andrée GOEDERT S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6113 Junglinster, 18, rue des Cerises.

R.C.S. Luxembourg B 68.014.

—
EXTRAIT

Les associés ont pris la décision suivante:

Le siège social de la société est transféré, avec effet immédiat, de

L-6117 Junglinster, 1, rue de la Gare à

L-6113 Junglinster, 18, rue des Cerises.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 février 2007.

ANDREE GOEDERT SARL

Signature

Référence de publication: 2007036822/514/18.

Enregistré à Luxembourg, le 21 février 2007, réf. LSO-CB05238. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070033251) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mars 2007.

Le Monterey S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 13, avenue Monterey.
R.C.S. Luxembourg B 106.152.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour LE MONTEREY S.à r.l.

FIDUCIAIRE DES CLASSES MOYENNES

Signature

Référence de publication: 2007036833/1358/14.

Enregistré à Luxembourg, le 9 février 2007, réf. LSO-CB02321. - Reçu 18 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070033259) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mars 2007.

MF8 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.
R.C.S. Luxembourg B 118.096.

EXTRAIT

Il résulte de la résolution de l'associé unique en date du 15 février 2007 que:

1. La démission de Monsieur Michael Birch en tant que gérant A est acceptée avec effet au 15 février 2007;
2. Monsieur Graeme Stubbs, avec adresse au 113 Fordwych Road, Flat 3, West Hampstead, UK- NW2 NJ Londres (Grande Bretagne) a été nommé nouveau gérant A avec effet au 15 février 2007.

Luxembourg, le 20 février 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007036893/724/16.

Enregistré à Luxembourg, le 22 février 2007, réf. LSO-CB05439. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070032706) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mars 2007.

MF9 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.
R.C.S. Luxembourg B 118.100.

EXTRAIT

Il résulte de la résolution de l'associé unique en date du 15 février 2007 que:

1. La démission de Monsieur Michael Birch en tant que gérant A est acceptée avec effet au 15 février 2007;
2. Monsieur Graeme Stubbs, avec adresse au 113 Fordwych Road, Flat 3, West Hampstead, UK- NW2 NJ Londres (Grande Bretagne) a été nommé nouveau gérant A avec effet au 15 février 2007.

Luxembourg, le 20 février 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007036894/724/16.

Enregistré à Luxembourg, le 22 février 2007, réf. LSO-CB05441. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070032707) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mars 2007.

Ligudo Shipping S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1212 Luxembourg, 14A, rue des Bains.
R.C.S. Luxembourg B 114.258.

Le bilan au 30 septembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 mars 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007036879/2704/12.

Enregistré à Luxembourg, le 5 mars 2007, réf. LSO-CC00866. - Reçu 22 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070032975) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mars 2007.

Kershiping S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1212 Luxembourg, 14A, rue des Bains.

R.C.S. Luxembourg B 104.071.

Le bilan au 30 septembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 mars 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007036876/2704/12.

Enregistré à Luxembourg, le 5 mars 2007, réf. LSO-CC00845. - Reçu 20 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070032972) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mars 2007.

Intershipping S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1212 Luxembourg, 14A, rue des Bains.

R.C.S. Luxembourg B 66.764.

Le bilan au 30 septembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 mars 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007036874/2704/12.

Enregistré à Luxembourg, le 5 mars 2007, réf. LSO-CC00836. - Reçu 24 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070032969) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mars 2007.

I.P.F. Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8410 Steinfort, 14, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 77.706.

Le bilan du 1^{er} janvier au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2007036873/3861/12.

Enregistré à Luxembourg, le 23 février 2007, réf. LSO-CB05790. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070033046) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mars 2007.

P.M. Optima S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8058 Bertrange, 3, Beim Schlass.

R.C.S. Luxembourg B 107.176.

Le bilan du 1^{er} janvier au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2007036872/3861/12.

Enregistré à Luxembourg, le 23 février 2007, réf. LSO-CB05774. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070033044) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mars 2007.

Pétales de Rose S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5627 Mondorf-les-Bains, 13, avenue Lou Hemmer.

R.C.S. Luxembourg B 115.156.

Le bilan du 22 mars au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2007036871/3861/12.

Enregistré à Luxembourg, le 23 février 2007, réf. LSO-CB05778. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070033042) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mars 2007.

DS Communications S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1741 Luxembourg, 149, rue de Hollerich.

R.C.S. Luxembourg B 79.418.

Le bilan du 1^{er} janvier au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2007036870/3861/12.

Enregistré à Luxembourg, le 23 février 2007, réf. LSO-CB05777. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070033041) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mars 2007.

Fontaine Management S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8064 Bertrange, 41, Cité Millewee.

R.C.S. Luxembourg B 93.150.

Le bilan du 1^{er} janvier au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2007036869/3861/12.

Enregistré à Luxembourg, le 23 février 2007, réf. LSO-CB05781. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070033038) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mars 2007.

Nika, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 13, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 56.878.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour NIKA S.à.r.l.

FIDUCIAIRE DES CLASSES MOYENNES

Signature

Référence de publication: 2007036846/1358/14.

Enregistré à Luxembourg, le 9 février 2007, réf. LSO-CB02303. - Reçu 18 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070033269) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mars 2007.

Beim Alen Tuurm S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7555 Mersch, 5-6, rue Jean Majerus.

R.C.S. Luxembourg B 68.238.

Le bilan du 1^{er} janvier au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2007036860/3861/12.

Enregistré à Luxembourg, le 23 février 2007, réf. LSO-CB05796. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070033078) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mars 2007.

MF10 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.

R.C.S. Luxembourg B 118.099.

EXTRAIT

Il résulte de la résolution de l'associé unique en date du 15 février 2007 que:

1. La démission de Monsieur Michael Birch en tant que gérant A est acceptée avec effet au 15 février 2007;
2. Monsieur Graeme Stubbs, avec adresse au 113 Fordwych Road, Flat 3, West Hampstead, UK- NW2 NJ Londres (Grande Bretagne) a été nommé nouveau gérant A avec effet au 15 février 2007.

Luxembourg, le 20 février 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007036895/724/16.

Enregistré à Luxembourg, le 22 février 2007, réf. LSO-CB05444. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070032710) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mars 2007.

Kury Kamak Artisanat S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3841 Schifflange, 70, rue de Hedange.

R.C.S. Luxembourg B 98.923.

Le bilan du 1^{er} janvier au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2007036858/3861/12.

Enregistré à Luxembourg, le 23 février 2007, réf. LSO-CB05782. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070033075) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mars 2007.

Koan Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée holding.

Siège social: L-1621 Luxembourg, 24, rue des Genêts.

R.C.S. Luxembourg B 86.778.

Extrait du procès-verbal de la résolution prise par l'associé unique en date du 22 février 2007

En date du 22 février 2007, l'associé unique a pris la décision suivante:

Résolution unique

L'associé unique décide de pourvoir aux modifications suivantes quant à la gérance de la société, et ce, avec effet immédiat:

- démissions:
- Monsieur Olivier Thonnard, gérant;

- nouvelle nomination:

- Monsieur Angelo Zito, expert-comptable et financier, né à Noci (Italie) le 7 juin 1953, demeurant professionnellement à L-1621 Luxembourg, 24, rue des Genêts, gérant, lequel aura les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de société par sa signature individuelle, dans le cadre de la gestion journalière dans son sens le plus large.

FIDUCIAIRE DU KIEM S.A.R.L.

Signature

Référence de publication: 2007036864/1429/22.

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} mars 2007, réf. LSO-CC00316. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070033079) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mars 2007.

Tec Inter, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3572 Dudelange, 153, rue Jacques Thiel.

R.C.S. Luxembourg B 15.686.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 mars 2007.

TEC INTER s.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2007036888/1650/14.

Enregistré à Luxembourg, le 2 mars 2007, réf. LSO-CC00473. - Reçu 18 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070033431) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mars 2007.

Graphic-Press S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8220 Mamer, 17-19, rue du Commerce.

R.C.S. Luxembourg B 24.281.

Le bilan du 1^{er} janvier au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2007036862/3861/12.

Enregistré à Luxembourg, le 23 février 2007, réf. LSO-CB05780. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070033082) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mars 2007.

ASGARD Consulting S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1530 Luxembourg, 62A, rue Anatole France.

R.C.S. Luxembourg B 100.179.

Le bilan du 1^{er} janvier au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2007036855/3861/12.

Enregistré à Luxembourg, le 23 février 2007, réf. LSO-CB05794. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070033072) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mars 2007.

MF11 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.

R.C.S. Luxembourg B 118.098.

—
EXTRAIT

Il résulte de la résolution de l'associé unique en date du 15 février 2007 que:

1. La démission de Monsieur Michael Birch en tant que gérant A est acceptée avec effet au 15 février 2007;
2. Monsieur Graeme Stubbs, avec adresse au 113 Fordwych Road, Flat 3, West Hampstead, UK- NW2 NJ Londres (Grande Bretagne) a été nommé nouveau gérant A avec effet au 15 février 2007.

Luxembourg, le 20 février 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007036896/724/16.

Enregistré à Luxembourg, le 22 février 2007, réf. LSO-CB05446. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070032714) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mars 2007.

Fiduciaire Steichen, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 400, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 51.844.

Les comptes annuels au 30 juin 2004 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 février 2007.

D. Mouget.

Référence de publication: 2007036913/1026/12.

Enregistré à Luxembourg, le 28 février 2007, réf. LSO-CB06670. - Reçu 22 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070032795) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mars 2007.

ESO Capital Luxembourg Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.

R.C.S. Luxembourg B 123.974.

Statuts coordonnés suivant l'acte n ° 203 du 15 février 2007 déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

A. Schwachtgen

Notaire

Référence de publication: 2007036928/230/12.

(070032990) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mars 2007.

Harfang S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1741 Luxembourg, 149, rue de Hollerich.

R.C.S. Luxembourg B 77.253.

Le bilan du 1^{er} janvier au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2007036853/3861/12.

Enregistré à Luxembourg, le 23 février 2007, réf. LSO-CB05787. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070033069) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mars 2007.

La Nouvelle Caravelle, s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8059 Bertrange, Grevelsbarrière.

R.C.S. Luxembourg B 111.929.

—
Le bilan du 28 octobre au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2007036852/3861/12.

Enregistré à Luxembourg, le 23 février 2007, réf. LSO-CB05792. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070033065) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mars 2007.

H.L.R. S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8213 Mamer, 66, rue du Baumbusch.

R.C.S. Luxembourg B 79.301.

—
Le bilan du 1^{er} janvier au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2007036851/3861/12.

Enregistré à Luxembourg, le 23 février 2007, réf. LSO-CB05785. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070033060) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mars 2007.

Colaborisi S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1617 Luxembourg, 100, rue de Gasperich.

R.C.S. Luxembourg B 67.314.

—
Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour COLABORSI S.à r.l.

FIDUCIAIRE DES CLASSES MOYENNES

Signature

Référence de publication: 2007036847/1358/14.

Enregistré à Luxembourg, le 9 février 2007, réf. LSO-CB02307. - Reçu 18 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070033270) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mars 2007.

Fidicor S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 44.324.

—
Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 9 février 2007.

J.-J. Wagner

Notaire

Référence de publication: 2007036909/239/12.

(070033062) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mars 2007.

PricewaterhouseCoopers Advisory Services, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 400, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 47.205.

—
Les comptes annuels au 30 juin 2004 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 février 2007.

D. Mouget.

Référence de publication: 2007036910/1026/12.

Enregistré à Luxembourg, le 28 février 2007, réf. LSO-CB06664. - Reçu 30 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070032791) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mars 2007.

Sara Lee Finance Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 72.630.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Remich, le 22 février 2007.

M. Schaeffer

Notaire

Référence de publication: 2007036901/5770/12.

(070033099) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mars 2007.

Wolf Klimatechnik S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6131 Junglinster, Z.A.C. Langwies.

R.C.S. Luxembourg B 17.593.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 27 février 2007.

Pour copie conforme

Pour la société

M. Goeres

déléguée par Maître J. Seckler

Référence de publication: 2007036912/231/14.

(070033050) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mars 2007.

Fraikin-Lux SA, Société Anonyme.

Siège social: L-4501 Differdange, Z.A. Gadderscheier.

R.C.S. Luxembourg B 30.162.

EXTRAIT

Il résulte d'un procès-verbal du conseil d'administration tenue en date du 2 octobre 2006 que:

- Les membres du conseil d'administration décident de résilier la gestion journalière de Monsieur Fernand Van Espen et de déléguer à Monsieur Antonio Martins, né le 5 août 1966 à Amnéville (France) demeurant à 45, allée Jean Morette, F-57280 Maizières - Les - Metz (France) la gestion journalière (des activités d'entretien et de réparation des véhicules tant des véhicules appartenant au groupe FRAIKIN que les véhicules appartenant à des tiers) avec co-signature obligatoire.

Pour extrait sincère et conforme

Signature

Référence de publication: 2007036902/3560/17.

Enregistré à Luxembourg, le 28 février 2007, réf. LSO-CB07050. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070032992) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mars 2007.
